

Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux
Rapport annuel
2003-2004

16 juin 2008

ISBN
En1-43/2004F-PDF
978-0-662-04813-8

Sommaire

Les sites contaminés fédéraux constituent un héritage des pratiques antérieures qui ont résulté en une contamination qui représente des risques considérables pour la santé humaine et l'environnement. Ces sites sont le résultat d'actions ou d'opérations fédérales survenues sur des terres fédérales, ou sur des sites qui sont maintenant sous la responsabilité du gouvernement fédéral, comme les mines abandonnées dans le Nord et les anciennes bases militaires situées sur des terres fédérales.

Le budget fédéral de 2003 comprenait un engagement financier qui a permis la création du Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux (PAASCF) en juin 2003. Le PAASCF constitue un effort commun entre les organismes et les ministères fédéraux pour assurer la gestion du risque efficace et l'assainissement des sites qui présentent les risques les plus élevés. Le PAASCF offre un mécanisme à long terme permettant d'accélérer l'assainissement de ces sites contaminés fédéraux qui présentent les risques les plus élevés, réduisant ainsi le passif financier qui leur est associé. Environnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada administrent conjointement le PAASCF. Le Secrétariat du PAASCF est intégré à Environnement Canada et assure la coordination du programme. Le gouvernement du Canada a pris un engagement financier de 175 millions de dollars répartis sur deux ans, et de 300 millions de dollars répartis sur trois ans.

L'exercice financier 2003-2004 constituait la première année d'activités du PAASCF, et de bons résultats ont été atteints. La structure de gouvernance du programme est quasi complète et les partenaires concernés comprennent bien leurs rôles et leurs responsabilités. Plusieurs des étapes nécessaires à la gestion efficace du programme ont aussi été élaborées, dont une méthodologie de hiérarchisation axée sur le risque, ainsi que des documents d'orientation.

De ce fait, le programme a permis d'identifier et d'allouer un financement pour les activités de gestion du risque et d'assainissement, ainsi qu'un financement pour le suivi et l'entretien de 18 projets fédéraux (28 sites) qui présentent les risques les plus élevés. D'autre part, un financement a été accordé pour 125 projets d'évaluation (289 sites). En moins d'une année complète d'activités, le programme faisait déjà une différence « sur le terrain » et versait des dividendes sous forme de réduction du passif fédéral possible résultant des sites contaminés.

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos de ce rapport, ou si vous désirez obtenir des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Secrétariat du PAASCF
Division des sites contaminés
Environnement Canada
70, rue Crémazie
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Statistiques...

64,7	millions \$ provenant des fonds du PAASCF approuvés pour les projets visant les sites contaminés au cours de l'exercice financier 2003-2004
29,2	millions \$ provenant des fonds des ministères gardiens alloués aux projets financés par le PAASCF
18	projets prioritaires (28 sites) financés
3,4	millions \$ provenant des fonds du PAASCF approuvés pour les projets d'évaluation au cours de l'exercice financier 2003-2004
125	projets d'évaluation financés (289 sites)

Table des matières

Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux.....	<i>i</i>
Rapport annuel.....	<i>i</i>
2003-2004.....	<i>i</i>
Sommaire.....	<i>i</i>
Table des matières.....	<i>ii</i>
1.0 Introduction.....	1
Ressources affectées au programme.....	2
Administration des programmes.....	2
2.0 Réalisations du programme pour 2003-2004 – Gestion du programme.....	3
2.1 Structure de gouvernance.....	3
2.2 Responsabilisation.....	4
2.3 Classification du projet et processus de sélection.....	4
2.4 Gestion des renseignements exigés.....	6
2.4.1 Site Web de l'Application d'échange de données interministériel.....	6
2.4.2 Documents d'orientation.....	6
2.5 Activités principales pour 2003-2004.....	8
3.0 Réalisations du programme pour 2003-2004 – Sites prioritaires du PAASCF.....	9
3.1 Réalisations sur les sites prioritaires du PAASCF.....	9
3.2 Détermination des projets et classement par ordre de priorité.....	11
3.3 Réalisations sur les sites prioritaires dans le cadre du PAASCF.....	13
3.3.1 Projets de suivi et d'entretien.....	13
3.3.2 Projets d'assainissement/de gestion du risque.....	13
3.3.3 Projets d'évaluation.....	15
3.4 Nature de la contamination des sites financés dans le cadre du PAASCF.....	16
4.0 Mesure du rendement et regard vers l'avenir.....	19
4.1 Responsabilité financière pour les sites contaminés fédéraux.....	19
4.2 Conclusions.....	19
Annexes.....	20
Annexe 1 : Rapports sur les progrès de chacun des sites du PAASCF.....	21
Annexe 2 : Cadre de gestion des sites contaminés fédéraux.....	29
Annexe 3 : Structure de gestion du Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux....	30
Annexe 4 : Méthodologie pour la sélection de projets dans le cadre du PAASCF.....	32
Annexe 5 : Tableaux des dépenses.....	34
a : Dépenses de programme.....	34
b : Dépenses détaillées par projet.....	35

1.0 Introduction

Le Plan d'action accéléré pour les sites contaminés fédéraux (PAASCF) a été élaboré pour donner suite à l'engagement budgétaire de 2003 qui prévoyait 175 millions de dollars répartis sur deux ans pour s'occuper des sites contaminés fédéraux de haute priorité. Il s'agit d'un effort commun entre 14 organismes et ministères fédéraux afin de déterminer et de classer par ordre de priorité les sites contaminés dont ils sont responsables, et de s'assurer que ces derniers sont gérés de manière efficace en fonction du niveau de risques qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement.

Les sites contaminés fédéraux constituent un héritage des pratiques antérieures qui ont résulté en une contamination qui représente des risques considérables pour la santé humaine et l'environnement. Ces sites sont le résultat d'actions ou d'opérations fédérales survenues sur des terres fédérales, ou sur des sites qui sont maintenant sous la responsabilité du gouvernement fédéral, comme les mines abandonnées dans le Nord et les anciennes bases militaires situées sur des terres fédérales. Au cours des dernières années, on a évalué les dépenses ministérielles relatives à la gestion du risque ou à l'assainissement des sites contaminés fédéraux à 100 millions de dollars annuellement. Quatre-vingt-dix pour cent de ces dépenses sont assumées par quatre ministères : Défense nationale, Affaires indiennes et du Nord Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et Transports Canada. Puisque les ministères fédéraux ont entrepris ce travail à même leurs ressources d'alors, les progrès étaient lents et irréguliers en l'absence d'un effort fédéral coordonné pour s'occuper de ces sites.

Au cours de la dernière décennie, des rapports du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et de la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) ont fait mention des principales lacunes quant à la façon dont le gouvernement fédéral gère ses sites contaminés (voir l'encadré).

Par la suite, le gouvernement a adopté un Cadre de gestion des sites contaminés fédéraux composé d'un ensemble des politiques et des pratiques exemplaires du Conseil du Trésor pour guider les ministères gardiens fédéraux quant à la gestion des sites contaminés dont ils sont responsables. (Annexe 2 : Cadre de gestion des sites contaminés fédéraux). Ces politiques guident toujours la mise en œuvre du PAASCF, et comprennent :

- La *Politique du Conseil du Trésor sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux* (2000)
- La *Politique de gestion des sites contaminés fédéraux du Conseil du Trésor* (2002)
- La *Politique sur la comptabilité des coûts et du passif relatifs aux sites contaminés* (2002)

Depuis l'approbation de la *Politique sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux* par le Conseil du Trésor en 2000, les ministères fédéraux ont entrepris des travaux d'envergure pour repérer et évaluer les sites fédéraux susceptibles d'être contaminés et pour

Gestion des sites contaminés fédéraux - Points de vue du vérificateur général

En décembre 1998, la suite du rapport de 1996 du Bureau du vérificateur général (BVG) sur la gestion des sites contaminés fédéraux mentionnait :

- Des progrès limités;
- Aucune idée précise des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement posés par les quelques 5 000 sites contaminés fédéraux actuels.
- Pas de portrait précis des responsabilités éventuelles ou actuelles;
- Aucun leadership à l'échelon central sur cet enjeu.

Le *Rapport de la Commissaire à l'environnement et au développement durable* (CEDD) de 2002 a exposé des conclusions similaires. La CEDD a observé que le gouvernement fédéral ne possédait pas encore les éléments suivants :

- Un répertoire complet des sites contaminés fédéraux;
- Une évaluation complète des risques pour la santé et l'environnement;
- Des estimations fiables des coûts de l'assainissement d'un lieu;
- Un classement prioritaire des sites à l'échelle du gouvernement;
- Un financement stable et à long terme;
- Un engagement et un leadership central, y compris un plan d'action pour gérer les sites en temps opportun.

Bien que le travail pour identifier et évaluer les sites contaminés fédéraux soit en cours depuis une décennie, c'est la mise en œuvre du PAASCF qui représente les étapes concrètes nécessaires pour accélérer les mesures dans ce domaine.

consigner les renseignements de ces sites dans le Répertoire des sites contaminés fédéraux (RSCF) <http://www.tbs-sct.gc.ca/dfrp-rbif/cs-sc/home-accueil.asp?Language=FR>. Plus de 4 200 sites, avec un passif financier total évalué à 3,4 milliards de dollars (Comptes publics de 2003), sont à ce jour inscrits dans le Répertoire.

Environnement Canada (EC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada administrent conjointement le PAASCF. Les ministères gardiens fédéraux sont responsables de **la mise en œuvre du programme** alors qu'une expertise technique est fournie par trois ministères **experts** : Environnement Canada, Santé Canada (SC) et Pêches et Océans Canada (MPO). Le Secrétariat du PAASCF (EC) **administre et coordonne** le programme, et le SCT est chargé de guider les politiques et de gérer le financement.

Objectifs du PAASCF :

1. Accélérer la gestion des sites contaminés fédéraux en fonction des risques pour la santé humaine et l'environnement.
2. Réduire le passif financier fédéral lié aux sites contaminés fédéraux connus;
3. Réduire les risques sur la santé humaine et l'environnement sur des sites fédéraux précis qui présentent les risques les plus élevés;
4. Augmenter la confiance du public quant à la gestion globale des sites contaminés fédéraux et l'assainissement/la gestion du risque de chacun des sites contaminés.

Ressources affectées au programme

En plus des sommes de 75 millions de dollars pour l'année 2003-2004 et de 100 millions de dollars pour 2004-2005 annoncées dans le budget fédéral de 2003 afin d'accélérer les mesures d'assainissement des sites contaminés fédéraux, une somme de 100 millions de dollars par année a été approuvée pour trois années supplémentaires, soit jusqu'à mars 2008. Environ 90 p. 100 de la somme annuelle, soit 89,6 millions à partir de 2004 à 2008, était prévue pour l'évaluation, le suivi et l'entretien, ainsi que la gestion à long terme ou l'assainissement des sites contaminés fédéraux. La gestion et l'administration du programme, dont le soutien d'experts dans l'évaluation des risques pour la santé humaine et des risques écologiques, représentent le dix pour cent restant.

Afin de répondre aux préoccupations ministérielles quant à la somme et aux coûts possibles du travail d'évaluation inachevé, une somme maximale de cinq pour cent des fonds du PAASCF, soit 4,48 millions de dollars annuellement, de 2005 à 2008, était disponible pour procéder à des évaluations des sites susceptibles d'être contaminés, tel que décrit aux étapes 1 à 6 du Processus en dix étapes de *l'Approche fédérale en matière de lieux contaminés* publiée par le Groupe de travail sur la gestion des lieux contaminés (GTGLC) en 2000. (Voir l'encadré à la page 9).

Administration des programmes

Le PAASCF est un programme à coûts partagés élaboré pour s'attaquer aux sites contaminés fédéraux qui présentent les risques les plus élevés, dont le passif est évalué à plus d'un million de dollars et qui constituent des projets de Classe 1, tel que défini par le SNC (Système national de classification)¹ du Conseil Canadien des ministres de l'environnement (CCME).² Les sites dont les coûts sont sous la barre des 25 millions de dollars reçoivent, dans le cadre du PAASCF, un financement de 70 p. 100 du coût total, en fonction d'un ratio de partage des coûts de 70:30. Le 30 p. 100 restant est assuré par le ministère gardien. Les projets dont les coûts totaux dépassent 25 millions de dollars ont été financés selon un ratio de partage des coûts de 90:10.

¹ Le Système national de classification (SNC) est un outil de sélection destiné à faciliter l'évaluation des sites contaminés selon leurs effets nocifs connus ou possibles sur la santé humaine et l'environnement. Les sites considérés comme posant un niveau de risque plus élevé font partie de la Classe 1.

² Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) constitue le principal forum entre les gouvernements au Canada pour le développement commun des politiques environnementales et des guides techniques pour la gestion environnementale.

2.0 Réalisations du programme pour 2003-2004 – Gestion du programme

L'élaboration d'une approche systématique pour faire face aux défis que présentent les sites contaminés nécessitait un progrès coordonné sur de nombreux plans. Puisque le budget fédéral de 2003 comprenait un engagement financier de 175 millions de dollars pour accélérer l'élaboration et la mise en place de stratégies pour gérer les sites contaminés fédéraux qui présentent les risques les plus élevés, plusieurs enjeux de même importance devaient être résolus, dont :

- Responsabilisation, gouvernance et leadership – le défi d'élaborer une stratégie à l'échelle gouvernementale pour s'occuper des sites contaminés alors que chaque ministère gardien est responsable de la gestion de ceux-ci;
- Information insuffisante – le manque de renseignements en général concernant le nombre, l'emplacement et l'étendue des sites contaminés sous la responsabilité des ministères fédéraux;
- Expertise scientifique centralisée – au regard des risques pour la santé humaine et l'environnement liés à la contamination, la nécessité pour les ministères de disposer en temps opportun et de manière uniforme d'une orientation et de conseils axés sur la science.

Au-delà de ces défis, un système cohérent et axé sur la science était nécessaire pour établir la liste des sites contaminés prioritaires afin que le financement soit attribué aux sites qui présentent les risques les plus élevés pour la santé humaine et l'environnement.

Par nécessité, il a fallu mettre l'accent sur la conception du programme et les composantes de sa mise en œuvre au cours de la première année du PAASCF. L'importance accordée à cette tâche était équilibrée par la nécessité d'attribuer les fonds du programme aux ministères en utilisant une démarche nationale d'établissement des priorités basée sur les risques. Ceci a permis, dans le cadre du programme, de se concentrer sur les sites qui présentent les risques les plus élevés, et ce, de manière efficace et en temps opportun. Plus important encore, la volonté de considérer la conception du programme comme un processus évolutif – intégrant les leçons apprises découlant de situations répétitives – a permis d'améliorer la conception et la mise en place de celui-ci tout en assurant le financement aux ministères. La capacité du programme à répondre aux besoins des ministères a contribué à son succès et à l'obtention de résultats « sur le terrain » au cours de la première année d'activités.

Les points saillants des principales réalisations du programme pour 2003-2004 sont décrits ci-dessous.

2.1 Structure de gouvernance

La clé du succès de la première année du PAASCF consistait à tirer profit des éléments déjà en place. Par exemple, le Groupe de travail sur la gestion des lieux contaminés (GTGLC) a joué un rôle important dans l'élaboration d'une stratégie horizontale visant, pour tous les ministères, une gestion uniforme des sites contaminés fédéraux par l'élaboration d'un vocabulaire normalisé et la définition d'un processus en dix étapes assurant que la description des progrès est faite de manière uniforme dans le cadre de l'évaluation des sites susceptibles d'être contaminés ainsi que la gestion de la contamination détectée. La longue histoire du GTGLC, créé en 1995, et les relations de travail de collaboration favorisées par ce groupe au sein des ministères gardiens ont soutenu le développement du PAASCF et ont facilité la diffusion de renseignements par les canaux existants.

Un comité directeur des sous-ministres adjoints (SMA) a été créé pour assurer une direction et une responsabilisation globales pour le programme, et afin d'introduire un mécanisme officiel pour l'attribution du

Élaboration de la politique du programme

En 2003-2004, le Secrétariat a collaboré avec le SCT, le Comité directeur des SCF, le GTGLC et les ministères experts (Santé Canada, Environnement Canada, et Pêches et Océans Canada) pour élaborer, recommander et gérer les politiques administratives et du programme dans les secteurs suivants :

- Critères d'admissibilité pour les sites;
- Classement des projets et procédures de sélection;
- Options pour le partage des coûts du projet;
- Options pour les sites imprévus;
- Options concernant les fonds inutilisés et leur réaffectation.

financement du PAASCF de manière à garantir que la priorité est accordée aux sites qui présentent les risques les plus élevés.

Le Secrétariat du PAASCF, intégré à Environnement Canada, coordonne les activités du comité directeur et du GTGLC, ainsi que la gestion quotidienne du programme. Le travail du Secrétariat est appuyé par trois ministères experts (Santé Canada, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada), lesquels fournissent des conseils techniques et une orientation aux ministères gardiens.

Un schéma de la structure du programme est présenté à la figure 1. De plus amples détails relativement aux rôles et aux responsabilités de ces groupes sont présentés à l'Annexe 3 : Structure de gestion du Plan d'action accéléré pour les sites contaminés fédéraux.

2.2 Responsabilisation

À titre de programme horizontal, il était important de s'assurer que les outils appropriés étaient en place pour promouvoir une responsabilisation accrue entre les ministères. Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) définit les rôles et les attentes en matière de rendement pour les ministères, ainsi que les résultats à court et à long terme pour le programme en entier. Le CGRR constitue un outil essentiel à la gestion de programme, à la présentation de rapports et à l'évaluation qui démontre comment les activités et les résultats du programme contribuent aux principaux objectifs de la politique relativement aux sites contaminés fédéraux présentant les risques les plus élevés. Il est conçu pour définir de manière explicite les activités directement liées au PAASCF, comparativement aux activités permanentes de la gestion des sites contaminés au sein des ministères gardiens.

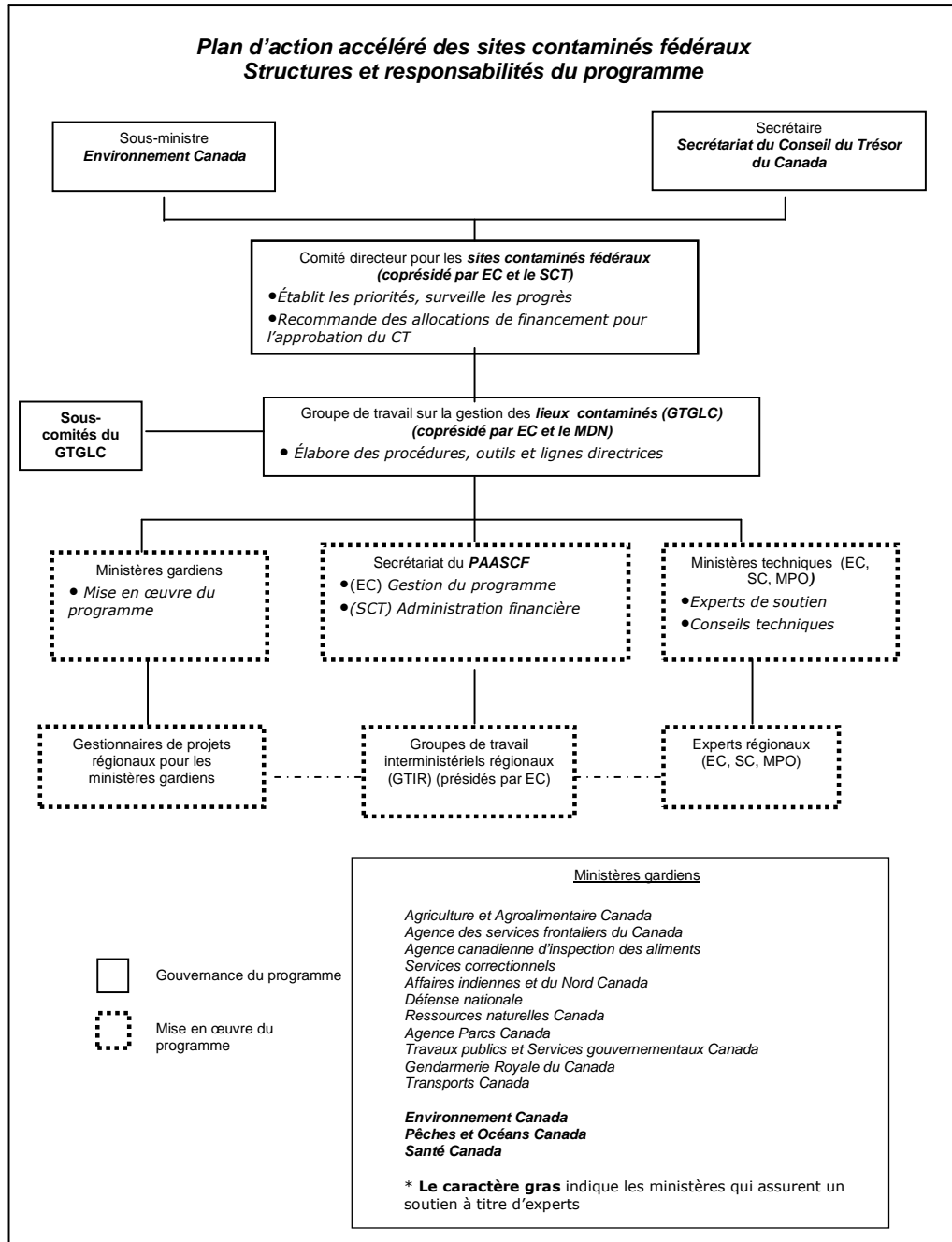
2.3 Classification du projet et processus de sélection

En juin 2003, le Conseil du Trésor a approuvé une classification à deux niveaux et une approche de sélection de projets pour le processus de propositions de projets de 2003-2004. Le Niveau 1 englobe les facteurs axés sur le risque, y compris la note du SNC du CCME, la note relative au risque pour la santé de Santé Canada dérivée de la note du SNC, la note relative au risque pour l'environnement fournie par Environnement Canada, et la note relative au risque pour le poisson et l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada. Le Niveau 2 prend en compte d'autres facteurs, comme les considérations relatives aux terres ancestrales et aux modes de vie traditionnels et les obligations juridiques.

L'analyse du processus de classification de projets pour 2003-2004 a révélé que malgré le fait que l'approche à deux niveaux était justifiée, si l'on considère le court délai alloué pour la première ronde des propositions de financement (moins de deux mois), une approche de classement plus objective, plus uniforme au plan national et axée sur la science devrait être élaborée pour la deuxième ronde des propositions (pour 2004-2005 et le financement des prochaines années).

En consultation avec des experts externes, un sous-comité du GTGLC a élaboré un système de classification axé sur la science pour s'assurer que le processus de classification et de sélection de projets du programme était basé sur des méthodologies nationales uniformes en matière d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement. Le processus révisé de classification et de sélection de projets a été approuvé par le Conseil du Trésor et appliqué aux projets qui recevront des fonds pour 2004-2005.

**Figure 1: Le Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux
Structures et responsabilités du programme**



2.4 Gestion des renseignements exigés

2.4.1 Site Web de l'Application d'échange de données interministériel

L'Application d'échange de données interministériel (AEDI) est un site Web sécuritaire qui assure aux ministères un point d'accès unique pour l'échange de renseignements relatifs au PAASCF. L'AEDI facilite la réception électronique et le suivi des propositions, permet aux experts de consulter les propositions en ligne, et assure aux ministères et organismes centraux un accès sécuritaire aux renseignements sensibles. De concert avec le Répertoire des sites contaminés fédéraux, l'AEDI est une composante importante d'un système de responsabilisation et d'établissement de rapports en ligne. L'AEDI a été utilisée avec succès pour le processus de propositions du PAASCF pour 2004-2005 (Novembre 2003).

Les plans pour 2004-2005 comprennent l'ajout de sections pour la présentation de rapports et de comptes rendus des réunions du GTGLC, des interfaces accrues permettant la reproduction de données aux autres serveurs. Les fonctions les plus communes associées au site Web et à la base de données sécuritaire feront aussi l'objet d'une rationalisation et d'une simplification.

2.4.2 Documents d'orientation

De nombreux documents d'orientation ont été élaborés pour fournir une orientation et des conseils uniformes aux ministères quant à la préparation de leurs propositions de projets pour le PAASCF. Plusieurs de ces documents ont été créés en collaboration avec les ministères par l'entremise de sous-comités du GTGLC et avec l'aide d'experts externes dans le domaine. Ceux-ci incluent :

▪ Système de classification du PAASCF

Le Système national de classification (SNC) a été conçu à titre d'outil de sélection pour l'évaluation des sites contaminés selon leurs effets nocifs connus ou possibles sur la santé humaine et l'environnement. La majorité des ministères fédéraux utilisaient le SNC, cependant le manque d'uniformité quant à l'application de la méthodologie entre les ministères a été identifié comme une préoccupation importante relativement à l'établissement d'une liste des sites prioritaires à l'échelle du gouvernement.

Le *Système de classification du PAASCF pour les sites contaminés* consiste en un document d'orientation amélioré pour la classification des sites. Le document a été élaboré pour améliorer la qualité et la fiabilité des notes du SNC en réduisant la variabilité au plan des interprétations. Le document de classification du PAASCF assure une orientation supplémentaire dans plusieurs secteurs importants, y compris un tableau des classements des risques proposés (élevé, moyen, faible) pour plus de 300 paramètres chimiques particuliers.

▪ Évaluation des risques écologiques

Pour combler les lacunes au niveau des composantes écologiques du système de classification du PAASCF, EC et le MPO ont élaboré un outil d'évaluation des risques écologiques. Cette évaluation des risques écologique (ERE) à deux phases comprend les effets, les voies exploitables et d'exposition, ainsi que la qualité des données, l'habitat du poisson et les considérations réglementaires.

▪ Évaluation des risques pour la santé humaine

Élaboré par Santé Canada, le protocole d'évaluation préalable des risques pour la santé humaine (EPRSH) est utilisé par les évaluateurs de risques professionnels pour calculer les quotients de danger des contaminants. Le total des quotients de danger pour un site est converti par Santé Canada en une note normalisée des risques pour la santé.

▪ Risque de rupture d'un ouvrage important

La note du risque de rupture d'un ouvrage important (RROI) a été principalement conçue pour des projets de suivi et d'entretien dans le cadre desquels une rupture catastrophique des structures artificielles, tels les barrages et les bassins à résidus, constitue un facteur important à prendre en compte.

- **Manuel du PAASCF 2004**

Ce manuel a été conçu pour coordonner et gérer le processus de sélection de projets pour les sites contaminés fédéraux qui présentent les risques les plus élevés. Les étapes du processus de transmission et d'évaluation d'une proposition d'un projet du PAASCF, tiré de ce manuel, sont mentionnées à l'Annexe 4 : Méthodologie pour la sélection de projets dans le cadre du PAASCF.

À des fins de référence, les activités importantes entreprises par le Secrétariat du PAASCF et les ministères experts qui offrent un soutien au PAASCF sont résumées dans le tableau de la page suivante.

2.5 Activités principales pour 2003-2004

Secrétariat du PAASCF		
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et gérer les politiques et les procédures administratives et relatives au programme du PAASCF, en consultation avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada ainsi que les ministères gardiens et experts. • Mettre en place un système de classification des projets par l'entremise des sous-comités du Groupe de travail sur la gestion des lieux contaminés (GTGLC), en collaboration avec des sous-consultants experts dans des domaines particuliers. • Faciliter l'élaboration de documents d'orientation pour appuyer le processus de classification des projets. • Élaborer un site Web sécuritaire et l'Application d'échange de données interministériel (AEDI) pour l'échange efficace des renseignements relatifs au PAASCF. • Élaborer une stratégie de communication. • Établir un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour contrôler les activités du programme. • Préparer les documents relatifs à l'approbation du financement. • Tenir des ateliers pour les experts, des rencontres du Comité directeur pour les sites contaminés fédéraux et des rencontres du Groupe de travail sur la gestion des lieux contaminés (GTGLC). 		
Ministères experts assurant un soutien		
<p>Environnement Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner des conseils techniques et scientifiques au Secrétariat du PAASCF et aux ministères gardiens. • Assurer une révision des propositions techniques par les pairs. • Réviser les propositions concernant la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>. • Coordonner les rencontres avec les groupes de travail interministériels, les partenaires experts du PAASCF (SC, MPO et EC), les comités spécifiques aux sites, le public et les différentes parties intéressées en lien avec le site. • Fournir des commentaires et réviser les documents d'orientation et de formation. • Développer un outil d'évaluation des risques écologiques afin d'identifier le niveau et la nature des risques pour l'environnement sur les sites. • Coordonner les programmes de formation dans les régions. • Établir et coordonner les Groupes de travail interministériels régionaux (GTIR). • Répondre aux questions des médias. 	<p>Santé Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des cours de formation sur l'évaluation des risques pour la santé et une formation pour la classification des projets; élaborer des critères axés sur la santé pour les projets. • Élaborer un outil et un document d'orientation pour l'évaluation préalable des risques pour la santé humaine (EPRSH). • Fournir des conseils d'expert dans le domaine de la santé à l'intention des ministères gardiens. • Compiler les renseignements nécessaires pour les évaluations des risques pour la santé humaine (ERSH) et assurer la conformité avec la LCEE. 	<p>Pêches et Océans Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des conseils relatifs au poisson et à son habitat. • Respecter les exigences d'application de la loi pour assurer la protection des droits de navigation du public. • Saisir les données du site dans le Système de suivi de dossiers touchant l'habitat du MPO. • Collaborer avec EC à l'élaboration de l'outil d'évaluation des risques écologiques.

3.0 Réalisations du programme pour 2003-2004 – Sites prioritaires du PAASCF

Trois types de projets ont été financés en vertu du PAASCF : l'évaluation, le suivi et l'entretien, ainsi que l'assainissement des sites/la gestion du risque. Les projets de suivi et d'entretien constituent ceux où les risques pour la santé humaine et les catastrophes environnementales sont imminents. Cette catégorie fait partie de la même enveloppe que les projets d'assainissement puisque, pour les deux catégories, la sélection est basée sur les risques et les effets sur la santé et l'environnement.

3.1 Réalisations sur les sites prioritaires du PAASCF

Au cours de l'année 2003-2004, de nombreuses activités ont été menées sur les sites financés par le PAASCF, ce qui a contribué à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement. Des renseignements sur le travail accompli pour chacun des 18 projets prioritaires sont fournis à l'Annexe 1 : Rapports sur les progrès de chacun des sites du PAASCF.

Les progrès au niveau de la gestion de ces sites qui présentent les risques les plus élevés sont suivis selon les dix étapes de l'*Approche fédérale en matière de lieux contaminés* du GTGLC (Voir l'encadré de droite).

La figure 2 (Voir à la page suivante) démontre, au moyen du processus en dix étapes, les progrès réalisés dans le cadre de chaque projet financé par le PAASCF au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Approche fédérale en vue du traitement des lieux contaminés : Processus en dix étapes

Étape 1 – *Détermination des sites suspects* : Permet d'établir si un site pourrait être contaminé d'après les activités (passées ou présentes) menées sur le site ou à proximité de ce dernier.

Étape 2 – *Rapport d'examen* : Collecte et examen de toutes les données historiques se rapportant au site.

Étape 3 – *Essais initiaux* : Cette étape permet d'établir une première caractérisation de la contamination et de l'état d'un site.

Étape 4 – *Classification du site contaminé au moyen du Système national de classification des lieux contaminés du CCME* : Permet d'affecter un ordre de priorité au site en vue des activités futures d'analyse, d'assainissement ou de gestion du risque.

Étape 5 – *Essais détaillés* : S'attarde aux zones préoccupantes relevées à l'étape 3 et procède à une étude et à une analyse plus approfondies.

Étape 6 – *Reclassification du site au moyen du Système national de classification du CCME* : Actualisation du rang accordé d'après les résultats des études détaillées.

Étape 7 – *Élaboration d'une stratégie d'assainissement ou de gestion du risque* : Élaboration d'un plan particulier au site pour traiter les problèmes de contamination.

Étape 8 – *Mise en œuvre de la stratégie d'assainissement ou de gestion du risque* : Mise en œuvre d'un plan particulier au site en vue du traitement des problèmes de contamination.

Étape 9 – *Échantillonnage de confirmation et rapport final* : Vérification et consignation du succès de la stratégie d'assainissement ou de gestion du risque.

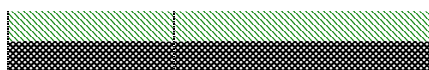
Étape 10 – *Suivi à long terme* : Si nécessaire, pour s'assurer que les objectifs d'assainissement et de gestion du risque à long terme soient atteints.

Source : Une approche fédérale en matière de lieux contaminés, 1999.

Note: Les étapes indiquent le stade atteint en ce qui a trait au site et non pas l'effort demandé pour chacune des étapes. L'étape 8 nécessite beaucoup plus de temps et d'efforts que les autres.

Figure 2 : Progrès des projets financés dans le cadre du PAASCF en 2003-2004

Les dix étapes du processus												
Ministère	Projet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Fonds du PAASCF dépensés (\$)
	Suivi et entretien											
AINC-PAN	Clinton Creek	■	■	■	■	■	■					604 265
AINC-PAN	Colomac	■	■	■	■	■	■					10 500 000
AINC-PAN	Faro	■	■	■	■	■						9 847 858
AINC-PAN	Giant	■	■	■	■	■						5 787 844
AINC-PAN	Mount Nansen	■	■	■	■	■	■					667 162
AINC-PAN	United Keno	■	■	■	■	■						1 354 786
	Projets d'assainissement/de gestion du risque											
MPO	Belleville	■	■	■	■	■	■					41 415
MDN	SFC St John's*	■	■	■	■	■	■					53 000
MDN	Fox-M	■	■	■	■	■	■	■	■			3 389 000
MDN	Caserne Harvey	■	■	■	■	■	■	■	■	■		6 304 738
MDN	PIN 4	■	■	■	■	■	■					1 603 000
MDN	Saglek	■	■	■	■	■	■	■	■			12 068 000
MDN	Suffield	■	■	■	■	■	■	■				64 000
MDN	Valcartier*	■	■	■	■	■	■					449 000
EC	Centre environnemental du Pacifique*	■	■	■	■	■	■					1 009 384
SC	Lac Weagamow	■	■	■	■	■	■	■	■			309 517
AINC-SAII	Goodfish	■	■	■	■	■	■	■	■			1 122 300
AINC-PAN	Résolution	■	■	■	■	■	■	■				8 936 700



■ : Étape complétée au début du financement du PAASCF

■ : Étape complétée à la fin de l'exercice financier de 2003-2004

*

: Les étapes ci-dessus n'ont pas été complétées pour tous les sites du projet.

+

: Dixième étape – Surveillance à long terme non admissible au financement du PAASCF

3.2 Détermination des projets et classement par ordre de priorité

Les projets qui présentent les risques les plus élevés sont présentés par les ministères et passés en revue en fonction des critères de sélection (voir l'Annexe 4 : Méthodologie pour la sélection de projets dans le cadre du PAASCF) par un comité composé de trois ministères experts (Santé Canada, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada) et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Seuls les sites de Classe 1 (intervention nécessaire) en vertu du Système national de classification (SNC) et dont les coûts d'assainissement étaient estimés à plus d'un million de dollars étaient pris en considération pour le financement.

Les ministères experts ont attribué des notes qui reflètent le niveau de risque de chaque secteur d'expertise, en accordant une importance aux risques pour la santé et l'environnement. Des notes ont aussi été attribuées pour les autres facteurs, comme l'effet sur le mode de vie des Premières nations ou les obligations juridiques. En fonction de ces notes, le Secrétariat du PAASCF, en consultation avec le SCT, a établi la liste des sites prioritaires et a élaboré des options de financement. Le GTGLC a étudié les propositions d'attribution de financement et les a approuvées et le Comité directeur des SMA les a ratifiées avant d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor.

La figure 3 démontre la distribution géographique des projets financés. La figure 4 montre le nombre de demandes de propositions de projets de financement dans le cadre du PAASCF et l'attribution du financement réel en fonction du type de projet. Ce tableau présente aussi un sommaire du financement réel du PAASCF et des dépenses ministérielles, tout en montrant le maintien et le dépassement des accords de financement basés sur un ratio de partage des coûts de 70/30 ou de 90/10.

Figure 3 : Distribution des projets financés dans le cadre du PAASCF en 2003-2004



Figure 4 : Sommaire des demandes de financement, des sommes allouées et des dépenses réelles au regard des projets pour 2003-2004

Type de projet	Projets proposés		Projets approuvés		Travaux accomplis dans le cadre des projets au cours de l'exercice financier 2003-2004			
	Nombre de projets	Financement demandé	Nombre de projets	Financement alloué dans le cadre du PAASCF	Dépenses engagées dans le cadre du PAASCF	Pourcentage des dépenses totales	Dépenses ministérielles	Pourcentage des dépenses totales
Suivi et entretien	7	33,1 M\$	6	29,3 M\$	28,8 M\$ ⁽¹⁾	67 %	13,9 M\$	33 %
Assainissement	59	75,4 M\$	12	35,4 M\$	35,4 M\$ ⁽¹⁾	55 %	28,8 M\$	45 %
Évaluation	819	10,4 M\$	125	3,4 M\$	3,0 M\$	65 %	1,6 M\$	35 %
TOTAL	885	118,9 M\$	143	68,1 M\$	67,2 M\$ ⁽¹⁾		44,2 M\$	

⁽¹⁾ Les dépenses comprennent les fonds des ministères experts de soutien qui ont été transférés aux ministères gardiens pour les projets (1 160 416 \$)

3.3 Réalisations sur les sites prioritaires dans le cadre du PAASCF

3.3.1 Projets de suivi et d'entretien

Les projets de suivi et d'entretien sont mis en place dans des circonstances exceptionnelles pour prévenir les dommages environnementaux graves avant que l'évaluation d'un site ne soit achevée. Les projets concernent généralement des mines abandonnées ou inexploitées ou d'autres sites où l'on trouve une contamination importante et pour lesquels des mesures immédiates sont nécessaires pour éviter un désastre environnemental imminent qui nuirait à la population humaine et faunique. En raison du danger imminent sur ces sites, des mesures de suivi et d'entretien à court terme sont utilisées pour empêcher la propagation de la contamination, tandis que des options d'assainissement sont soigneusement étudiées et élaborées.

Ces projets incluent la gestion des préoccupations relatives à la santé et à l'environnement et le maintien des infrastructures nécessaires comme des structures de soutènement et d'autres mesures de gestion des risques utilisées pour recueillir et traiter l'eau. Diverses méthodes et approches peuvent être utilisées selon les circonstances. Celles-ci comprennent la surveillance du site, l'affichage d'avis, des restrictions quant à l'accès au site, le changement des schémas d'utilisation des terres au site ou dans ses environs, l'isolation de contaminants ou de polluants en les stabilisant, en érigeant des cloisons, en recouvrant le site, de même que l'assainissement partiel de ce dernier. L'approche utilisée à chaque site diffère selon la nature des risques présents.

Affaires indiennes et du Nord Canada : Suivi et entretien de la mine Giant

La mine d'or Giant se situe dans les limites de la ville de Yellowknife. Environ 237 000 tonnes de poussière de trioxyde de diarsenic, un produit très toxique, ont été dispersées lors de la production de plus de sept millions d'onces d'or, entre 1948 et 1999. Les établissements, les sols et les résidus contaminés au diarsenic présents sur le lieu représentent également un danger pour la santé humaine.

Presque tout le trioxyde de diarsenic de la mine Giant est entreposé dans 15 chambres souterraines taillées dans le roc et scellées par une cloison en ciment. Pour cette méthode de stockage, on pouvait compter à l'origine sur le pergélisol de la région qui agissait naturellement à titre de mur de glace. Toutefois, le pergélisol a dégelé à la suite des activités minières de longue durée, causant l'infiltration d'eau dans certaines aires d'entreposage. Toute l'eau contaminée provenant de la mine est actuellement recueillie et pompée à une installation de traitement des eaux hors sol sur le site.

Le travail de suivi et d'entretien du site se poursuit, tandis que des évaluations du site et des études techniques supplémentaires sont menées pour examiner les possibilités relativement à l'assainissement de ce site. Des puits ont été installés pour surveiller les conditions de l'eau souterraine et les schémas du débit naturel pour recueillir des données de base. L'assainissement du site s'échelonnera sur plusieurs années.

3.3.2 Projets d'assainissement/de gestion du risque

Une fois l'évaluation du site achevée, un plan d'action d'assainissement/de gestion du risque est élaboré pour les sites prioritaires. Le plan décrit les diverses possibilités étudiées et détermine l'option privilégiée afin de réduire le risque pour la santé humaine et l'environnement.

La méthode d'assainissement choisie est conçue pour tenir compte des conditions uniques du site où elle sera mise en application. Le ministère gardien supervise l'élaboration du plan d'assainissement et collabore étroitement avec les consultants, les entrepreneurs et les travailleurs qualifiés engagés pour sa conception et sa mise en œuvre. Parmi les activités d'assainissement courantes, on retrouve la réduction de l'exposition aux contaminants dangereux par leur enlèvement, leur élimination ou leur confinement.

La consultation publique et la mobilisation de la collectivité constituent des éléments importants du processus d'assainissement, et les renseignements sont partagés avec les collectivités voisines dans le cadre de séances d'information publiques, d'ateliers et d'autres activités de communication.

Un site « assaini » signifie que l'étape 9 du *Processus en dix étapes* a été achevée, et qu'une surveillance à long terme a été mise en place, le cas échéant.

Les tableaux des dépenses à l'Annexe 5 offrent un aperçu des dépenses engagées dans le cadre du PAASCF pour chaque ministère et une ventilation détaillée par site contaminé.

Défense nationale : Assainissement du site de la caserne Harvey

Entre 1910 et 1981, la caserne Harvey à Calgary était un centre de formation très actif des Forces canadiennes où les soldats canadiens ont exercé diverses activités d'entraînement militaire. On trouvait sur le site un polygone de tir d'artillerie, un champ de tir pour armes portatives, un parcours du combattant, des logements, un mess, une salle de tir et un hôpital. Après la fermeture de la BFC Calgary dans les années 1990, la caserne Harvey portait les cicatrices de toutes ces années de formation et autres activités militaires. Les contaminants décelés dans la région de la caserne Harvey comprennent des hydrocarbures de pétrole (y compris le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes, ou BTEX), des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques ou HAP, et des composés organiques volatils (COV).

Le plan exigeait que le MDN assainisse le lieu pour qu'il retrouve son état initial (avant l'utilisation militaire) et remette la parcelle de terrain à la Nation des Tsuu T'ina. Un partenariat a été établi entre le MDN et la Nation des Tsuu T'ina relativement au projet d'assainissement. Le MDN a transmis aux membres de la Nation des Tsuu T'ina un bon ensemble de compétences techniques et de connaissances sur l'assainissement de l'environnement et les opérations d'élimination des UXO. Ces connaissances ont aidé la Nation à mettre sur pied ses propres entreprises ayant les compétences nécessaires pour travailler à l'assainissement d'autres sites contaminés dans tout le pays.

Le projet de la caserne Harvey est presque achevé. Jusqu'à maintenant, le site Buffalo Buttrass qui était contaminé au plomb a été remis en état. Deux autres endroits sur l'escarpement de la rivière Elbow où l'on retrouvait des déchets, de la peinture, des solvants, des HAP ainsi que des métaux ont été remis en état; et l'excavation et le tri des déchets dans une ancienne aire d'entreposage de matériels de guerre chimique sont maintenant terminés.

Des travaux d'excavation et de tri des déchets sont en cours à une ancienne installation médicale. On prévoit que le travail sera achevé en 2005. En raison de la nature de la contamination et de l'efficacité du plan d'assainissement, aucune surveillance à long terme ne sera requise une fois le travail accompli.

Au total, une somme de 64 700 000 \$ a été approuvée dans le cadre du PAASCF pour des travaux de suivi et d'entretien, ainsi que d'assainissement/de gestion du risque. Au cours de l'année, les ministères gardiens ont dépensé un total de 64 111 969 \$ provenant des fonds du PAASCF et ont fourni une somme de 42 649 604 \$ provenant des fonds ministériels. Des différences entre les dépenses prévues et réelles peuvent être liées à de nombreux facteurs, dont :

- Les progrès relatifs à l'assainissement du site ont dépassé ce à quoi l'on s'attendait et des fonds supplémentaires du ministère/du PAASCF ont été nécessaires pour terminer les projets qui ont été initiés au cours de la saison de construction;
- Le changement de la portée du travail;
- Les coûts réels différant des coûts prévus;
- Le report d'activités aux années suivantes;
- L'impossibilité d'accéder au site en raison du mauvais temps, du transport ou d'autres facteurs;
- Les procédures ou les enjeux juridiques empêchant le travail;
- L'acquisition, au cours de l'exercice financier, d'un nouveau site non financé à l'origine, mais nécessitant une attention immédiate (par ex., la mine United Keno Hill).

3.3.3 Projets d'évaluation

En plus des activités de suivi et d'entretien, et d'assainissement menées sur les 18 sites prioritaires, 125 projets d'évaluation ont aussi été financés dans le cadre du PAASCF. Cette allocation de financement du PAASCF est effectuée chaque année sans disposition prévoyant un financement pluriannuel.

Le financement du PAASCF attribué aux projets d'évaluation peut être utilisé pour réaliser les étapes 1 à 6 du Processus en dix étapes. Les options de financement pour les projets d'évaluation prennent en considération plusieurs parties du financement total disponible pour les ministères. Un pourcentage moindre du financement peut être alloué aux ministères qui reçoivent un financement considérable en vertu de l'enveloppe pour l'assainissement comprise dans le PAASCF. Il s'agit de s'assurer que le plus de ministères possible aient accès au financement, particulièrement ceux qui ont un grand nombre de sites à évaluer.

En 2003-2004, les projets d'évaluation étaient associés à des sites de neuf ministères gardiens et la grande majorité de ces projets relevaient du MPO. Les fonds pour les projets d'évaluation sont d'abord attribués à chaque ministère et sont par la suite alloués aux différents projets en fonction des priorités ministérielles.

Il est probable que ce travail d'évaluation mènera à la détermination de sites contaminés supplémentaires qui nécessiteront un assainissement/une gestion du risque, et contribuera à une augmentation des responsabilités fédérales. Le financement des travaux d'évaluation constitue un élément important du programme et donnera au gouvernement fédéral une estimation plus juste du niveau du passif financier associé aux sites contaminés fédéraux.

Pêches et Océans Canada : Évaluation des phares

Le MPO entretient l'un des plus grands inventaires de sites du gouvernement fédéral (environ 8 000). Au cours de l'exercice 2003-2004, 155 sites du MPO ont été évalués, dont des établissements principaux (laboratoires et bases de la Garde côtière canadienne), des ports pour petits bateaux et des phares. Environ un tiers des sites évalués étaient des phares.

L'évaluation des phares a été identifiée par le MPO comme hautement prioritaire en raison de la contamination possible résultant des activités et des opérations historiques. Les principaux contaminants trouvés sur ces sites comprennent des métaux lourds provenant de l'application des peintures à base de plomb ou de l'opération de bains de mercure; des hydrocarbures de pétrole résultant d'un entreposage de carburants sur le site, et des déchets solides jetés sur le site.

En vertu de la stratégie nationale du dessaisissement des phares du ministère, les sites de phares en surplus seront transférés ou vendus à d'autres ordres de gouvernements. C'est pourquoi l'étape suivante consistera soit en l'évaluation approfondie, l'assainissement ou la gestion des risques de ces sites.

Une somme de 3,4 millions de dollars a été approuvée pour les dépenses d'évaluation du site de l'exercice 2003-2004. Au cours de l'année, les ministères gardiens ont contribué au financement pour la somme de 1 646 866 \$ et ont utilisé 2 955 617 \$ du financement provenant du PAASCF. Le financement des sites dont le travail d'évaluation n'a pu être achevé dans le cadre de l'année de financement en cours sera reporté et un nouveau calendrier de travail sera établi pour la prochaine saison.

La variation entre les dépenses prévues et réelles peut être attribuée aux éléments suivants :

- Les difficultés liées à l'estimation initiale des coûts prévus de l'évaluation puisque la nature et l'étendue de la contamination sont inconnues au début du projet;
- Les évaluations initiales peuvent indiquer que le site nécessite un travail d'évaluation supérieur ou moindre à ce qui était attendu;
- Les renseignements nouveaux à propos des droits de propriété du site et du statut juridique qui peuvent se présenter;
- La réaffectation du financement des sites précédemment approuvés pour faire face à une exigence d'évaluation plus urgente;
- La nature du site qui a changé en raison de l'érosion, d'une inondation ou d'autres événements;

- Il est plus rentable pour un emplacement éloigné d'utiliser le financement des exercices financiers 2003-2004 et 2004-2005 au cours de la même année;
- Il est plus rentable d'entreprendre davantage d'évaluations que prévu sur un site particulier;
- Les progrès sur les sites ont été supérieurs à ce qui était attendu et ces sites ont nécessité un financement supplémentaire du PAASCF et du ministère pour terminer l'évaluation des projets qui a été initiée au cours de la saison de construction;
- Le changement des demandes ministérielles ou des priorités;
- Un financement supplémentaire a été reçu du ministère via la réaffectation interne des fonds du PAASCF au cours de l'exercice financier 2003-2004.

3.4 Nature de la contamination des sites financés dans le cadre du PAASCF

La détermination du risque posé par la présence d'un site contaminé exige que l'on en connaisse les contaminants, les récepteurs possibles, les voies d'exposition possibles ainsi que l'estimation du niveau des risques en fonction des voies d'exposition. Un site contaminé consiste en un secteur où l'on retrouve des substances à des concentrations excédant les niveaux de fond et constituant, ou pouvant constituer, immédiatement ou à long terme un risque pour la santé humaine ou l'environnement.

Le financement dans le cadre du PAASCF en 2003-2004 cible des sites contaminés par de nombreuses substances, mais généralement par suite de la présence de métaux, d'hydrocarbures de pétrole et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). On a généralement observé cette contamination dans des sols et des eaux de surface, suivis de près par la contamination des eaux souterraines et des sédiments de surface. Les graphiques de cette section ont été élaborés à partir des renseignements sur la contamination fournis par les ministères à la fin de l'exercice.

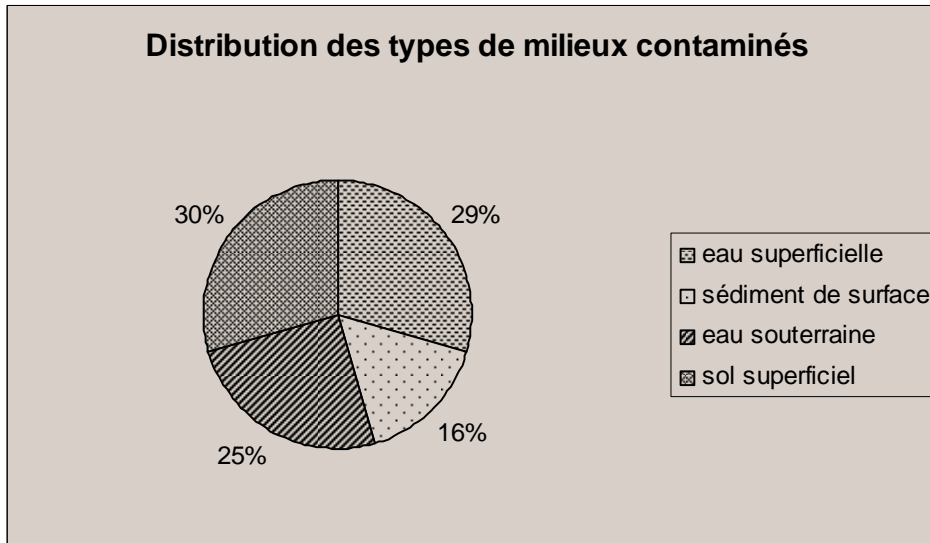
La figure 5 présente la distribution de chaque type de contaminants parmi les projets.

Figure 5 : Assainissement/Suivi et entretien des sites – Types de contamination

Site contaminé	Types de contamination											
	Métaux, métalloïdes et composés organométalliques	Hydrocarbures pétroliers	BTEX	HAP	BPC et PCDD/F	Hydrocarbures halogénés	Pesticides	Autres substances organiques	Autres substances inorganiques	Micro-organismes	Substances physiques/chimiques	Isotopes
AINC SAAIL – Lac Goodfish	X					X						
MPO - PPB de Belleville	X	X	X	X								
EC - C.-B. - 1	X	X	X									
SC – Lac Weagamow		X	X									
AINC - PAN - Mine Colomac	X	X				X		X	X			
AINC - PAN - Mine United Keno Hill	X	X		X								
AINC - PAN - Mine Clinton Creek									X			
AINC - PAN - Mine Faro	X	X		X				X				
AINC - PAN - Mine Giant	X	X	X	X		X		X				
AINC - PAN - Mine Mount Nansen	X	X		X				X				
AINC - PAN – Île Résolution	X	X			X			X				
MDN - Fox-M Hall Beach	X	X		X	X							
MDN - Agrégats de la Caserne Harvey	X	X	X	X	X	X			X			
MDN - Pin-4 Baie Byron	X	X			X							
MDN - BPC à Saglek					X							
MDN - Agrégats de la SFC de St. John's	X	X		X								
MDN - Agrégats polygone d'essais de Suffield	X							X	X			
MDN – Valcartier TCE						X						

La figure 6 représente les différents milieux où il y avait présence de contaminants pour chacun des projets. Il est important de connaître ces renseignements parce que les recommandations pour la qualité de l'environnement pour chaque contaminant peuvent varier en fonction du milieu dans lequel chacun d'eux a été observé, c'est-à-dire, les eaux de surface, les eaux souterraines, le sol ou les sédiments.

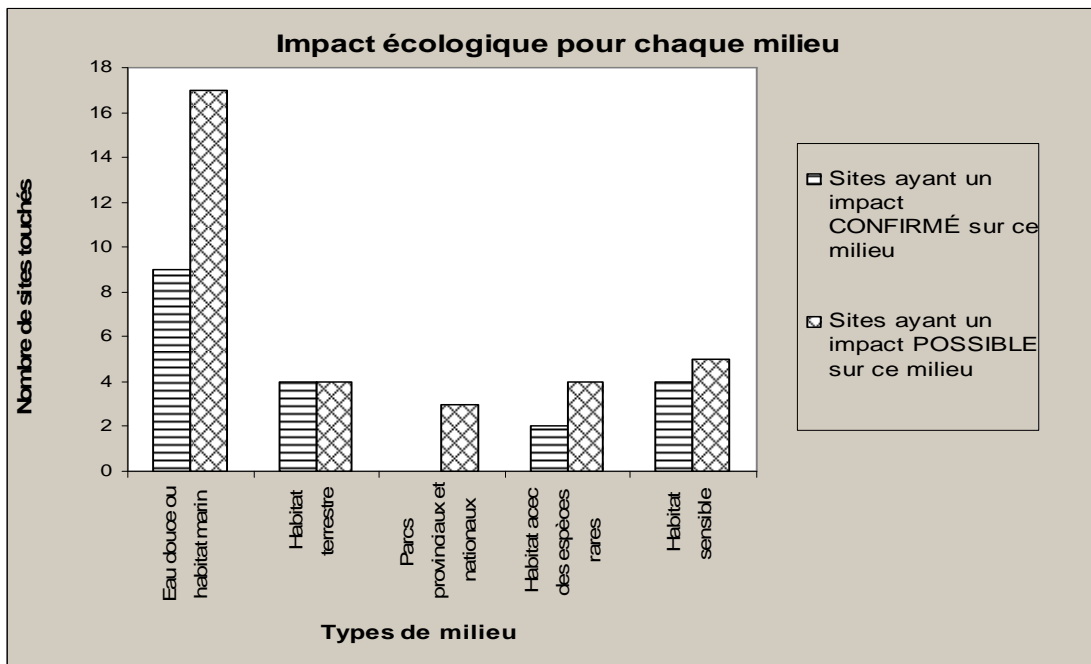
Figure 6 : Assainissement/Suivi et entretien des sites – Milieux contaminés



L'impact environnemental de la contamination pour chacun des sites était mesuré selon les risques posés pour l'environnement. Les effets sur l'eau douce et l'écologie marine dûs aux sites contaminés ont été confirmés pour 9 des 18 projets.

On a divisé en cinq catégories les habitats spécifiques pour les plantes et la faune. On a déterminé l'impact sur chacun des habitats pour chaque projet au moyen du processus d'évaluation des risques écologiques. Le danger possible pour l'écologie marine constituait le facteur le plus commun parmi les projets.

Figure 7 : Impact écologique pour chaque environnement



4.0 Mesure du rendement et regard vers l'avenir

4.1 Responsabilité financière pour les sites contaminés fédéraux

Le CGRR (Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats) du PAASCF définit et élabore des stratégies de mesure pour les principaux objectifs des activités du programme pour le PAASCF, dont l'accélération de l'assainissement, la réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement, ainsi que du passif financier, et l'accroissement de la confiance de la population relativement à la gestion des sites contaminés fédéraux. Quelques progrès ont été réalisés pour chacun de ces secteurs, mais les principales réalisations pour 2003-2004 sont orientées sur l'élaboration d'une structure de programme solide qui assurerait une gestion responsable et efficace des sites contaminés fédéraux conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Au cours de sa première année, un financement de 28,8 millions de dollars du PAASCF a été consacré à six projets de suivi et d'entretien de mines abandonnées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les opérations menées grâce à ce financement ont empêché la migration des contaminants présents sur ces sites et l'augmentation des coûts et du passif financier fédéral qui y est associée. Les activités de suivi et d'entretien ne diminuent généralement pas le passif financier annuel, mais elles sont essentielles pour gérer les risques pour l'environnement et la santé, tandis que des stratégies à long terme pour s'occuper de la contamination sont élaborées.

Bien qu'il y ait une réduction du passif fédéral en raison de l'achèvement de l'assainissement de la caserne Harvey par le MDN, on a remarqué une augmentation nette du passif financier fédéral (4 M\$) pour les 18 projets prioritaires financés par le PAASCF. L'augmentation nette constituait en grande partie le résultat d'un nouveau projet présentant un risque plus élevé déterminé par AINC – Programme du Nord (Mine United Keno Hill) au cours de l'exercice et d'une meilleure définition des coûts d'assainissement prévus. Cela est conforme à nos attentes à savoir qu'aux premières étapes du programme, la responsabilité nette augmenterait puisque de nouveaux sites seraient repérés au moyen du processus d'évaluation et que des estimations du coût d'assainissement plus justes seraient élaborées.

Les principales réalisations du programme au cours de sa première année d'activités consistaient en l'élaboration d'un cadre de gestion du programme solide et d'une méthodologie fiable axée sur la science permettant l'attribution du financement aux divers projets principalement en fonction des risques qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement.

4.2 Conclusions

Au cours de sa première année d'activités, le Plan d'action accéléré pour les sites contaminés fédéraux a permis de réaliser de grands progrès quant à la mise en place des bases d'un programme responsable et durable pour s'occuper des sites contaminés fédéraux - même si l'impact sur la réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement relativement à ces sites a été plutôt limité jusqu'à présent dans le cadre du programme. La notion de partage des coûts du programme assure un engagement permanent des ministères. La méthodologie relative à la notation et au classement a été élaborée en consultation avec les autres ministères intéressés. Les priorités ont été établies au moyen des méthodologies d'évaluation scientifiques des risques pour la santé et l'environnement.

Environnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les ministères qui coordonnent le programme, s'engagent à continuer à en surveiller le rendement et l'amélioration. Certains points ont déjà été ciblés et devront faire l'objet d'une attention particulière dans le futur tels que : le Répertoire des sites contaminés fédéraux, l'AEDI, l'élaboration d'outils de gestion des projets de sites contaminés, la diffusion de renseignements sur des technologies innovatrices et le développement professionnel. Nous espérons travailler avec les autres ministères intéressés pour relever ces défis et les autres qui se présenteront au cours des prochaines années.

Annexes

1. Rapports sur les progrès de chacun des sites du PAASCF
2. Cadre de gestion des sites contaminés fédéraux
3. Structure de gestion du Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux
4. Méthodologie pour la sélection de projets dans le cadre du PAASCF
5. Tableaux des dépenses – a : Dépenses de programme b : Dépenses détaillées par projet

Annexe 1 : Rapports sur les progrès de chacun des sites du PAASCF

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN/ PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

Nom du site : **Mine Giant**

Emplacement : Territoires du Nord-Ouest

Nature de la contamination : Approximativement 237 000 tonnes d'une substance extrêmement toxique, le trioxyde de diarsenic, sont stockées sous terre, au site même. En outre, la présence d'édifices, de sols et de résidus contaminés par l'arsenic sur le site représente un danger pour la santé humaine. Les voies d'exposition (routes par lesquelles les produits chimiques peuvent se propager et affecter la santé humaine et l'environnement) impliqueraient le rejet d'eau contaminée par l'arsenic provenant de la mine vers le ruisseau Baker, la baie Back ou la baie de Yellowknife. Il y a aussi la possibilité de rejets dans l'atmosphère d'arsenic provenant de sources contaminées à la surface.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Un suivi et entretien permanent du site pour se conformer aux exigences réglementaires (permis d'exploitation des eaux) et s'assurer que les niveaux adéquats de protection environnementale, ainsi que de la santé et de la sécurité publique, soient respectés jusqu'à ce qu'une solution de gestion à long terme pour le trioxyde de diarsenic souterrain soit instaurée et que l'assainissement de la surface ait été achevé. On a terminé des mesures d'assainissement provisoires de la surface et du sous-sol pour réduire ou limiter les éléments à risques élevés du site.

Nom du site : **Mine Faro**

Emplacement : Yukon

Nature de la contamination : Le site constituait la plus importante mine de zinc et de plomb du Canada. Un grand bassin de résidus contient environ 54 millions de tonnes de résidus contaminés par le zinc. On s'inquiète principalement de la stabilité chimique des résidus solides et de la possibilité de l'oxydation et de production d'acide, ainsi que du lessivage subséquent de contaminants provenant des résidus vers l'aquifère de sable et de gravier (étendue d'eau souterraine) constituant l'assise de cette région. La gestion proactive des eaux est essentielle pour protéger l'environnement aquatique du secteur contre la contamination par le zinc.

Il existe de nombreux dangers pour la santé et la sécurité à l'intérieur de la mine, dont la détérioration des établissements et des puits ainsi que l'exposition au plomb.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Des activités de suivi et d'entretien sont en cours et dureront jusqu'en 2008, accordant de l'importance au traitement de l'eau et à l'entretien de toutes les structures érigées pour retenir l'eau. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés en ce qui a trait aux demandes d'approbations réglementaires, à la réalisation d'une évaluation environnementale, à la présentation de demandes de permis d'exploitation des eaux et à la tenue d'audiences publiques pour la relocalisation de minerais fins oxydés pour 2004-2005.

L'élaboration d'un plan d'abandon complet et définitif doit débiter l'an prochain et il sera terminé en 2006. Par la suite, une évaluation environnementale sera menée. Les consultations publiques concernant l'EE et l'émission de permis se sont poursuivies avec l'agent de liaison de la communauté de Ross River et les Premières nations concernées. Il y a aussi eu des rencontres entre les parties intéressées et des séances d'information.

Nom du site : **Mine Colomac**

Emplacement : Territoires du Nord-Ouest

Nature de la contamination : Les principales préoccupations à Colomac sont l'aire de confinement des résidus (ACR) qui fuit sous une digue (elle sera d'ailleurs remplie d'ici 2006), la contamination par les hydrocarbures autour du parc de stockage, la contamination par les résidus et les autres déversements, ainsi que les produits chimiques et les états chimiques dangereux (par ex., les mines à ciel ouvert, les établissements en mauvais état).

Les principales voies d'exposition aux cyanures et aux métaux à l'heure actuelle et lorsque l'ACR sera pleine sont les écoulements d'eau provenant des résidus dans l'environnement. L'écoulement d'eau contaminée a une incidence sur la chaîne alimentaire de la faune et des humains en aval de Colomac. Les caribous, les orignaux et les autres animaux de la faune sont exposés aux résidus. Les impacts concernent les personnes qui consomment ces animaux, de même que les travailleurs et les visiteurs du site. La principale voie d'exposition aux hydrocarbures demeure le suintement (percolation de l'eau dans le sol) aux environs du lac Steeves et les transferts par la chaîne alimentaire aquatique.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Cette année était consacrée à l'émission de permis, et les deux prochaines années seront consacrées à l'assainissement. Les activités de suivi et d'entretien sont en cours et se poursuivront au cours des trois prochaines années, tout en s'assurant que les effets immédiats soient atténués (par ex., suintement, cueillette, déviation d'un cours d'eau) et que les infrastructures (par ex., piste d'atterrissage, routes, électricité, combustibles et hébergement) soient adéquates pour soutenir d'autres activités sur le site. La surveillance et la présentation de rapports nécessaires en vertu du Programme du réseau de surveillance lié aux permis d'exploitation des eaux se poursuivent au cours de la période de planification; d'autres contrôles du processus de traitement des eaux auront lieu pendant les trois premières années. Les approbations réglementaires, les consultations et les évaluations du site atteindront leur plus haut niveau au cours des deux premières années, tandis que le plan d'assainissement, le permis d'exploitation des eaux et les demandes de permis d'utilisation des terres seront présentés à l'Office des terres et des eaux.

Nom du site : **Mine Clinton Creek**

Emplacement : Yukon

Nature de la contamination : On s'inquiète au sujet de la stabilité physique de la décharge d'un lac dont la défaillance causerait une inondation catastrophique (12 000 000 mètres cubes d'eau) résultant en d'éventuelles pertes de vie, la destruction de biens et la disparition de l'habitat essentiel du saumon. Une brèche pourrait possiblement avoir des effets sur les eaux internationales du fleuve Yukon.

Les résidus d'amiante (10 millions de tonnes) et les stériles d'amiante (60 millions de tonnes) sont aussi instables. Les possibles effets physiques sont mentionnés ci-dessus et à ceux-ci s'ajoute le rejet non contrôlé de quantités importantes de fibres d'amiante dans l'atmosphère et dans l'eau qui entraînera la contamination d'une grande région. On s'attend à que les concentrations de fibres dans l'atmosphère soient supérieures à celles énoncées dans les directives pour la santé et aient des conséquences sur plusieurs kilomètres carrés au-delà du périmètre du site.

Les rejets saisonniers de sulfure d'hydrogène gazeux provenant du lac ont possiblement des effets sur le secteur local. Le sulfure d'hydrogène gazeux dans l'eau a des effets négatifs sur la qualité de l'eau du lac.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Des activités de suivi et d'entretien sont en cours ainsi que des activités liées aux approbations réglementaires, y compris les évaluations environnementales et l'émission de permis pour les activités (permis pour l'utilisation des terres, permis d'exploitation des eaux). Des séances et des ateliers pour la planification de la fermeture ont été tenus avec la Première nation de Tr'on d'ek Hw'ech'in. Les activités d'évaluations ont consisté en l'évaluation des risques posés par l'amiante dans l'atmosphère, la rédaction d'un rapport et l'examen des mesures possibles

d'assainissement des résidus. La stabilisation du ruisseau Clinton est achevée. De plus, les dangers physiques ont été atténués et un programme annuel d'échantillonnage de l'eau et de l'air est en cours.

Nom du site : **Mine Mount Nansen**

Emplacement : Yukon

Nature de la contamination : Le bassin de résidus de ce site n'était pas construit ou n'a pas été exploité de manière adéquate et par conséquent, les niveaux d'eau doivent être gérés avec précaution afin de prévenir toute instabilité. Chaque été, l'eau contaminée accumulée est retirée du bassin de résidus, traitée et évacuée dans l'environnement pour faire place à l'eau de la fonte des neiges de l'hiver suivant et à celle du ruissellement pendant l'été. L'eau contaminée s'écoule aussi sous la digue et doit être continuellement captée et pompée de nouveau dans le bassin.

Une autre source importante de contaminants du site provient de la contamination par des métaux lourds du puits à ciel ouvert Brown-McDade. Chaque automne, cette eau est pompée à l'usine de traitement de l'installation, traitée et évacuée dans l'environnement. Cette mesure permet un stockage suffisant pour l'afflux hivernal causé par le suintement et pour l'écoulement des eaux souterraines provenant du ruisseau adjacent, le ruisseau Back.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : L'eau provenant des résidus continue d'être pompée, traitée et évacuée au cours de l'été. L'eau de filtration est pompée pendant toute l'année. Les connaissances géotechniques, hydrologiques et traditionnelles sont utilisées pour appuyer la fermeture définitive du projet. L'élaboration et la proposition du plan de fermeture dans le cadre du processus réglementaire sont effectuées en parallèle aux séances et aux ateliers de planification de la fermeture avec les Premières nations et la collectivité.

Nom du site : **BAF 5 – Île Résolution**

Emplacement : Nunavut

Nature de la contamination : Le site comporte un certain nombre de dangers pour la santé et la sécurité, dont 20 bâtiments à divers stades de délabrement; approximativement 20 000 mètres cubes de sol contaminé aux biphényles polychlorés (BPC), au plomb, au cobalt, aux hydrocarbures, au mercure et au cuivre; et on y retrouve diverses matières dangereuses, notamment des piles, des liquides contenant des BPC, de l'amiante, des carburants, de la boue des réservoirs de carburant, des huiles de lubrification, des solvants, de l'alcool, du glycol, des métaux lourds et des liquides contaminés; ainsi que huit sites d'enfouissement.

On y trouve plusieurs sources de contaminants aquatiques qui, par le passé, ont été à l'origine d'infractions à l'article 36 de la *Loi sur les pêches*, en ce qui concerne l'écoulement de substances contenant des BPC dans la mer et qui pourraient entraîner d'autres infractions éventuellement.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Les activités suivantes ont eu lieu : mobilisation et démobilisation du camp; excavation du sol contaminé à plusieurs endroits sur l'île; conteneurisation du sol et acheminement vers le sud pour élimination; production de remblais propres; assainissement des anciens sites d'enfouissement; construction de deux sites d'enfouissement pour les déchets non dangereux; gestion des débris physiques, au besoin; formation des opérateurs juniors; travail analytique; et mise à l'essai des barrières permanentes.

Nom du site : **Mine United Keno Hill**

Emplacement : Yukon

Nature de la contamination : Les contaminants soulevant les préoccupations sur ce site se trouvent dans les eaux souterraines provenant de la mine et présentent des concentrations élevées de zinc, d'arsenic, de cadmium, de plomb et d'autres métaux; des résidus à teneur élevée en métaux (arsenic, plomb, cadmium); des BPC; de l'amiante; des poussières de résidus ; et il existe une possibilité de drainage rocheux acide si les métaux sont exposés à l'oxygène.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Des activités de suivi et d'entretien sont en cours. Celles-ci incluent le traitement des eaux aux installations pour les résidus; la sécurisation du site pendant toute l'année; et le traitement des déversements provenant de la galerie d'accès (tunnel horizontal d'une mine). Les approbations réglementaires ont été obtenues, notamment au regard d'une évaluation environnementale et des permis pour les activités annuelles. Des consultations ont eu lieu avec la Première nation de Nacho Nyak Dun et la communauté, et elles se poursuivent par l'entremise de mise à jour, de séances et d'ateliers de planification de la communauté. Une évaluation des systèmes alternatifs de traitement des eaux a été complétée. Les BPC ont été évacués et détruits hors du site, une ligne de transport d'électricité abandonnée a été retirée et des produits chimiques dangereux ont été enlevés. De plus, des travaux de réfection ont été entrepris sur l'installation d'élimination des stériles de la vallée. L'échantillonnage d'eau et la gestion de projet constituent d'autres activités permanentes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN/ SECTEURS D'ACTIVITÉS DES AFFAIRES INDIENNES ET INUITES

Nom du site : **Lac Goodfish**

Emplacement : Alberta

Nature de la contamination : La boue produite par l'installation de nettoyage à sec de Goodfish depuis 1977 et contenant des perchloréthylènes était évacuée dans un marais adjacent et déposée dans l'ancien site d'enfouissement. D'autres déversements de perchloréthylènes sur des terres entourant l'installation ont aussi contribué de manière considérable à la contamination du secteur. En 1987, un rapport de Santé Canada confirmait la contamination du site.

Les sols contaminés ont été extraits et mis en dépôt, et doivent être enlevés. Des barrières ont été installées pour limiter la migration de contaminants qui ne peuvent être enlevés parce qu'ils sont trop profondément enfouis ou inaccessibles. Certains matériaux mis en dépôt ont été enlevés, mais 14 000 tonnes de sol attendent toujours d'être acheminées vers un site d'enfouissement conçu pour la manipulation des sols dangereux. Une surveillance des eaux souterraines a été mise en place.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : L'assainissement des sols toxiques et des dépôts provenant de l'installation de nettoyage à sec a été entrepris. La plus grande partie des sols contaminés mis en dépôt a été transportée vers un site d'enfouissement de matières dangereuses.

Éventuellement, l'installation devra être démolie et le sous-sol devra être excavé et traité. Les boues contaminées dans le bassin des eaux usées relié à l'installation seront aussi excavées au moment de la démolition de l'installation.

DÉFENSE NATIONALE

Nom du site : **FOX-M Hall Beach**

Emplacement : Nunavut

Nature de la contamination : Le sol est contaminé à l'arsenic, au cadmium, au cuivre, au chrome, au plomb, aux hydrocarbures pétroliers totaux (HPT) lesquels excèdent les standards pancanadiens pour les hydrocarbures pétroliers (HP) dans le sol.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Des travaux d'assainissement ont eu lieu pendant les mois d'été, y compris l'emballage des contaminants dangereux et l'acheminement hors site de ces derniers vers une installation d'élimination de matières dangereuses; l'excavation et le placement sur une aire d'épandage contrôlée des sols contaminés aux hydrocarbures ainsi que l'excavation et l'entreposage d'autres sols contaminés dans une décharge à barrière de confinement artificielle. On a également procédé à un échantillonnage de confirmation et une surveillance à court et à long terme est en cours depuis l'assainissement.

Nom du site : **Caserne Harvey – ACHEVÉ**

Emplacement : Alberta

Nature de la contamination : Le secteur d'entraînement est constitué d'anciens champs de tir pour armes portatives, d'un parcours du combattant et des zones d'entraînement sans munition. Celui de la caserne est constitué de l'ancien secteur des logements, du mess, de la salle de tir, de l'hôpital, etc. Les types de contaminants dépassant les limites acceptables pour la zone de la caserne Harvey (secteur résidentiel de Tssu T'ina) comprennent des hydrocarbures pétroliers totaux, des métaux, des BTEX (carburants), des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), des COV (solvants, dégraissants, peintures, diluants et carburants), de l'amiante et des déchets médicaux. Il était essentiel de traiter ces sites le plus rapidement possible puisqu'il y avait un risque de contamination de la rivière Elbow. Par ailleurs, on a demandé au gouvernement de respecter ses engagements conformément l'accord conclu en 1991 entre le MDN, le MAINC et la Nation Tssu T'ina.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Les déchets chimiques ont été extraits et séparés des autres déchets. Les différents flux de déchets ont été inspectés afin de relever les munitions explosives non explosées et des les neutraliser, le cas échéant. Les déchets ont ensuite été classés et envoyés vers des sites d'enfouissement autorisés appropriés. Des évaluations environnementales préalables ont été complétées pour les différents éléments de ces travaux.

Les activités d'assainissement ont été achevées avant la fin mars 2004 et le MDN a procédé aux activités de fermeture. Suite à l'achèvement du travail prévu au cours de l'exercice financier 2004-2005, le MDN n'aura aucune autre responsabilité sur le site, à l'exception des munitions explosives non explosées qui pourraient encore s'y trouver. Le MDN aura complété la dixième étape du Processus en dix étapes en vue du traitement d'un site contaminé.

Nom du site : **PIN-4 (réseau DEW)**

Emplacement : Nunavut

Nature de la contamination : Les sols sont contaminés par des hydrocarbures de pétrole, des HAP et des métaux lourds. Des composés organiques toxiques, comme les BPC existent dans les surfaces peintes de nombreuses structures.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Les travaux d'assainissement ont eu lieu pendant les mois d'été. Ceci implique l'emballage des contaminants dangereux et l'envoi de ceux-ci à l'extérieur du site vers une installation d'élimination des matières dangereuses. Les sols contaminés aux hydrocarbures ont été extraits et placés sur une aire d'épandage contrôlée. Les autres sols contaminés ont été extraits et placés dans un site d'enfouissement à barrière de confinement artificiel. On a procédé à un échantillonnage de confirmation et la surveillance à court et à long terme se poursuivra à la suite de l'assainissement.

Nom du site : Polygone d'essais de **Suffield**

Emplacement : Alberta

Nature de la contamination : La contamination de ce site résulte des pratiques antérieures relativement à la destruction et à la décharge d'agents de guerre chimiques et biologiques, et de produits chimiques de laboratoire. À certains endroits, il est possible que des produits chimiques et des armes biologiques subsistent toujours alors que d'autres endroits peuvent être contaminés par les sous-produits de leur dégradation. Parmi les agents les plus susceptibles de subsister figurent le gaz moutarde et le VX. Le thiodiglycol et les polysulfides sont parmi les sous-produits de la décomposition naturelle des agents. L'analyse de secteurs où la moutarde a été détruite par le feu ou stockée a révélé des niveaux élevés de plusieurs composés, dont l'arsenic, le bore, le cuivre, le soufre et le zinc. Ces sites sont considérés comme toxiques et, si des animaux ou des humains les perturbent ou y creusent, l'exposition à ces produits pourrait être fatale.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Le plan d'action pour l'assainissement est actuellement mis au point et sera bientôt mis en œuvre. Certaines parties du site ont été considérées comme particulièrement préoccupantes et exigent des compétences, un personnel et du matériel particuliers pour effectuer l'assainissement. Quelques sites où les risques sont plus faibles seront traités permettant ainsi au personnel du projet d'améliorer ses compétences, ce qui lui permettra de s'occuper des sites à risques élevés qui requièrent des ressources considérables compte tenu des considérations stratégiques pour l'avenir. L'évaluation du risque écologique a été menée pour les sites qui feront l'objet de travaux d'assainissement.

Nom du site : **Valcartier TCE**

Emplacement : Québec

Nature de la contamination : Un important aquifère régional a été contaminé par le trichloroéthylène (TCE). La contamination des eaux souterraines utilisées comme source d'eau potable par la population avoisinante (canton de Shannon) constitue la principale préoccupation.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Le MDN a complété la délimitation du site et élabore actuellement des stratégies d'assainissement appropriées pour le traitement de la contamination. L'approche finale pour traiter la contamination pourrait comporter des mesures d'assainissement ou de gestion du risque ou une combinaison des deux. Les études suivantes ont été réalisées : une analyse des options d'assainissement, une évaluation de la valeur des ressources en eaux souterraines, une évaluation complémentaire détaillée et ciblée des risques, une étude d'impact sur les rivières, une étude sur l'expertise d'Environnement Canada et de l'INRS eau, terres et géoressources, ainsi que des études de faisabilité au sujet de l'assainissement.

Nom du site : **Saglek**

Emplacement : Terre-Neuve

Nature de la contamination : Le projet d'assainissement du sol de Saglek a pour objectif de traiter 20 000 mètres cubes de terre contaminée aux BPC ayant un impact sur l'écosystème et la chaîne alimentaire. À la suite de son extraction, de la terre s'est répandue par l'érosion ou par la sédimentation sur la propriété du MDN et à l'extérieur, de celle-ci, dans la baie de Saglek. L'état de la terre exige que des mesures soient prises puisque la zone de transit où elle se trouve n'était que temporaire et qu'elle ne constitue pas une solution à long terme en matière de protection.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Les activités du projet menées au cours de la campagne sur le terrain incluent : le lavage de matériaux surdimensionnés (roches et pierres concassées) et leur élimination dans la zone de dépôt des roches lavées; l'échantillonnage et l'analyse de l'étendue du site; l'excavation et la conteneurisation de sols sous-jacents et de sols sous-jacents stockés; l'expédition

des conteneurs de sol contaminé aux BPC; la restauration du site; le traitement, l'échantillonnage et l'analyse de l'eau dans le bassin de dépôt et dans la zone d'écoulement de l'eau traitée; le nivellement des roches et des pierres; la couverture de la zone avec du sol indigène; l'installation de puits de surveillance des eaux souterraines et la surveillance de l'air ambiant après l'assainissement.

Nom du site : **Parc de stockage du secteur sud de St. John's/Shea Heights**

Emplacement : Terre-Neuve

Nature de la contamination : Shea Heights est un parc de réservoirs où se trouvent plusieurs réservoirs en surface et où une importante contamination aux hydrocarbures pétroliers totaux a été confirmée. On y soupçonnait la présence d'un produit à l'état libre (liquide présent en quantité suffisante pour « flotter » à la surface de la nappe) et la contamination du sol près des limites de la propriété à Shea Heights. Un ensemble résidentiel avoisine le site contaminé, et un contrôle des sédiments et de l'eau de surface du site et hors de celui-ci a révélé que les seuils spécifiques au site avaient été dépassés.

Le secteur sud est aussi un ancien parc de réservoirs. Toutefois, il a fait l'objet d'un assainissement à grande échelle. Les matériaux contaminés et les produits à l'état libre ont été retirés et éliminés. L'eau trouvée au cours des travaux d'assainissement du site a été traitée par une installation de traitement des eaux usées sur le site. Des îlots de contamination subsistent sur le site et nécessitent à nouveau une délimitation et un assainissement.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Une autre étude du terrain s'avérait nécessaire sur les deux sites afin de délimiter les hydrocarbures pétroliers totaux, les HAP et la contamination par métaux, et une évaluation des risques pour la santé humaine a été effectuée pour avoir une meilleure connaissance du site et favoriser le choix des mesures d'assainissement appropriées. Des programmes de surveillance et des visites du site sont prévus au cours du prochain exercice financier et l'assainissement devrait débuter au cours de l'exercice financier 2005-2006.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Nom du site : **Port pour petits bateaux de Belleville**

Emplacement : Ontario

Nature de la contamination : Deux sites contaminés sont propriété du gouvernement fédéral : Le secteur Est de l'île Zwick a été affecté à cause d'un site d'enfouissement inexploité adjacent à la propriété appartenant au gouvernement fédéral. Le site est contaminé par le fer, le manganèse, les hydrocarbures pétroliers totaux, les HAP et l'ammoniac.

Le site du Parc de la jetée Meyers Pier compte essentiellement des remblais de déchets industriels puisqu'il a été utilisé par des sociétés pétrolières pour entreposer du pétrole. Des niveaux élevés d'HAP, d'hydrocarbures pétroliers totaux et de métaux lourds ont été détectés. La contamination serait plus élevée hors du site vers les secteurs résidentiels. On retrouve des sédiments contaminés dans le bassin du port et à l'embouchure de la rivière Moira. De plus, des niveaux élevés de zinc ont été observés dans l'eau de surface de la marina.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Les activités suivantes ont été menées : l'évaluation des risques propre au site, la révision interne de la stratégie d'assainissement proposée, et la mise au point du plan d'action pour l'assainissement. Ces renseignements permettront au MPO d'amorcer la mise en place du plan d'action pour l'assainissement dès le début du prochain exercice financier.

Le plan détaillera les mesures pour traiter la contamination du sol et empêcher les contaminants présents dans les eaux souterraines de se déverser dans la baie de Quinte qui est adjacente au site. Un plan de gestion du risque et un plan de réaménagement d'un parc sont en cours de préparation en partenariat avec

la Ville de Belleville, de même qu'une consultation publique au sujet du concept de gestion du risque privilégié dans le cadre du processus de la LCEE.

SANTÉ CANADA

Nom du site : **Lac Weagamow**

Emplacement : Ontario

Nature de la contamination : L'ancien poste de soins infirmiers du lac Weagamow est contaminé par des hydrocarbures pétroliers. On en trouve 14 600 tonnes dépassant les critères applicables. On estime qu'il y a 39 000 litres d'hydrocarbures pétroliers à l'état liquide présents sur le site.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Pour procéder à l'excavation du sol, SC a désaffecté et enlevé l'ancien édifice du poste de soins infirmiers. Des activités de pompage et de traitement sont en cours depuis trois ans et se poursuivront cette année. Un bassin pour l'épandage a également été construit cette année.

ENVIRONNEMENT CANADA

Nom du site : **Centre environnemental du Pacifique**

Emplacement : Colombie-Britannique

Nature de la contamination : Cette parcelle de 55 acres a été l'objet d'un dépôt et d'un déversement de contaminants non autorisés, dont des déchets de concentrés de minerai et des déchets d'exhaure de roches acides contenant des métaux lourds et du soufre.

Travaux accomplis au cours de l'exercice financier 2003-2004 : Un volume estimé à 2 000 mètres cubes de sols contaminés a été excavé et assaini. Ces sols ont été contaminés par des métaux lourds, dont le cuivre et le zinc. Les plans futurs comprennent l'excavation de 1 000 mètres cubes de sols sus-jacents et l'assainissement d'environ 2 000 mètres cubes d'un mélange de sol et de goudron.

Annexe 2 : Cadre de gestion des sites contaminés fédéraux

Politiques³ du Secrétariat du Conseil du Trésor relativement à la gestion des sites contaminés fédéraux :

- La *Politique de gestion des sites contaminés fédéraux* exige que les ministères gardiens prennent les mesures suivantes :
 - Gérer les sites contaminés de manière cohérente et appropriée, et s'occuper des pires sites sur une base prioritaire;
 - Utiliser le Système national de classification (SNC), élaboré par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) en 1992, afin de classer les sites.
 - Appliquer les Recommandations pour la qualité environnementale du CCME et, le cas échéant, les Standards pancanadiens relatifs aux hydrocarbures pétroliers dans le sol;
 - Élaborer un plan de gestion ministérielle des sites contaminés.
- La *Politique sur la comptabilité des coûts et du passif relatifs aux sites contaminés* oblige les ministères gardiens à présenter un rapport au SCT et à rendre compte des frais liés à tous les sites de Classe 1 et 2 du SNC relevant du ministère, ou susceptibles de relever de celui-ci, au cours de l'exercice financier qu'ils ont déterminé.
- La *Politique sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux* a mené à l'élaboration du Répertoire des sites contaminés fédéraux (RSCF), rendu public en juillet 2002, et contenant actuellement des renseignements sur plus de 4 000 sites contaminés fédéraux. Des renseignements sur les progrès sont fournis au Conseil du Trésor par les ministères gardiens au sujet de l'assainissement ou de la gestion du risque de sites contaminés fédéraux et ces renseignements sont inscrits dans le RSCF.

³ De plus amples renseignements sur ces politiques sont disponibles au <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpm-gbi>

Annexe 3 : Structure de gestion du Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux

▪ **Comité directeur pour les sites contaminés fédéraux**

Coprésidé par Environnement Canada et le SCT, ce Comité directeur des SMA assure l'administration et la responsabilité de l'ensemble du PAASCF. Dans ce comité, on compte des représentants des ministères gardiens responsables de sites contaminés et des ministères experts.

Le comité coordonne la mise en œuvre du PAASCF, et est responsable d'établir les priorités du programme et des projets, de surveiller les progrès et de fournir des recommandations sur les allocations de fonds pour les projets du PAASCF au sous-ministre de l'Environnement et au secrétaire du SCT.

▪ **Groupe de travail sur la gestion des lieux contaminés (GTGLC)**

Le GTGLC a été créé en 1995 pour enquêter et proposer une approche fédérale commune pour la gestion des sites contaminés fédéraux et des enjeux qui y sont liés. Ce comité de niveau opérationnel comprend tous les ministères gardiens s'occupant de sites contaminés et les ministères experts.

Le GTGLC a contribué à l'élaboration de procédures, d'outils, de documents d'orientation et à d'autres résultats importants du PAASCF, en plus de passer en revue la liste des sites qui présentent les risques les plus élevés.

Les sous-comités du GTGLC ont permis d'élaborer des processus en lien avec le programme, dont le système de classification, le CGRR, et les Standards pancanadiens relatifs aux hydrocarbures pétroliers.

▪ **Ministères gardiens**

Les ministères gardiens ont la responsabilité directe des sites contaminés qui sont sous leur contrôle, y compris la détermination des sites et le passif financier qui leur est associé; l'établissement de la liste des sites prioritaires en fonction du risque; l'élaboration d'un plan de gestion; la mise en œuvre d'une évaluation et des activités d'assainissement ou de gestion du risque; et la surveillance permanente.

Les ministères prenant part au PAASCF ont des responsabilités supplémentaires en ce qui concerne les sites fédéraux qui présentent les risques les plus élevés, dont : mener des évaluations préliminaires des risques et préparer des notes selon les risques; préparer des propositions pour un financement dans le cadre du PAASCF et mettre en œuvre les projets approuvés; présenter un rapport sur les progrès; et assurer « le suivi et l'entretien » des sites pour empêcher la migration des contaminants et l'augmentation du passif financier fédéral.

▪ **Secrétariat du PAASCF**

Le Secrétariat du PAASCF est intégré à la Division des sites contaminés d'Environnement Canada dans la région de la capitale nationale. Le Secrétariat assure un leadership et la gestion quotidienne du programme, en consultation avec le SCT et le GTGLC, et se rapporte directement au Comité directeur pour les sites contaminés fédéraux.

Parmi les fonctions du Secrétariat, on retrouve : établir des directives claires; fournir les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du programme; et coordonner l'acheminement des données et des renseignements relativement aux exigences et résultats du programme.

▪ **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**

Le SCT est responsable de l'élaboration de la politique fédérale relativement à la gestion des sites contaminés.

En ce qui concerne le PAASCF, le rôle du SCT consiste à : réviser les aspects financiers des propositions des projets et la capacité de réallocation des ministères; administrer le financement de façon à assurer la cohérence avec le cadre stratégique; donner des conseils sur la surveillance des progrès à l'échelle du gouvernement et sur la présentation de rapports sur les résultats; et obtenir les approbations appropriées du Conseil du Trésor. De plus, le SCT copréside le Comité directeur des SMA.

▪ **Groupes de travail interministériels régionaux et ministères experts**

Santé Canada, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada offrent un soutien à titre d'experts aux ministères gardiens, au Secrétariat du programme et au Comité directeur pour les SCF. Ce rôle inclut : fournir des conseils scientifiques judicieux et uniformes à l'échelle nationale concernant les sites qui présentent les risques les plus élevés; réviser les évaluations des risques; et passer en revue les plans de gestion des risques et d'assainissement pour les projets proposés.

Ces ministères fournissent une révision technique des propositions, s'assurent que les sites admissibles respectent les critères de base et que la priorité est accordée en fonction de la nature, la gravité et l'urgence du risque qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement. Ils accordent aussi une note en fonction des risques pour la santé humaine et l'environnement sur les sites pour lesquels des propositions ont été soumises.

Le soutien des experts est coordonné centralement, mais est principalement offert dans les régions par l'entremise des groupes de travail interministériels régionaux (GTIR). En date du 31 mars 2004, deux GTIR étaient établis dans les régions de l'Atlantique et du nord des Prairies (Manitoba). Au fil du temps, les GTIR seront établis dans cinq régions et sous-régions, avec la possibilité de deux GTIR supplémentaires pour le Nord.

Les GTIR comprennent le personnel des ministères s'occupant des sites contaminés dans les régions. Ils donneront des conseils et offriront un soutien pour les activités suivantes :

- Promouvoir la conformité aux règlements;
- Déterminer les impacts pour la santé et l'environnement relativement aux sites contaminés régionaux;
- Examiner et déterminer la pertinence des approches d'évaluation des risques;
- Aider les ministères gardiens relativement au développement des plans d'assainissement, de gestion des risques ou de suivi et d'entretien pour les sites qui présentent les risques les plus élevés.

Annexe 4 : Méthodologie pour la sélection de projets dans le cadre du PAASCF

La liste suivante donne un aperçu des conditions d'admissibilité pour les sites contaminés qui nécessitent du financement pour l'assainissement et la gestion du risque ou le suivi et l'entretien en vertu du programme en 2003-2004.

- Le site doit correspondre à la définition d'un site contaminé, comme le définit la Politique de gestion des sites contaminés fédéraux du CT (un site sur lequel on trouve des substances à des concentrations (1) supérieures aux niveaux que l'on retrouve naturellement sur place et qui représentent (ou peuvent représenter) un risque immédiat ou à long terme pour la santé humaine ou l'environnement, ou (2) supérieures aux niveaux précisés dans les politiques ou la réglementation applicables).
- Le site doit figurer sur la liste du Répertoire des sites contaminés fédéraux et être sujet à la Politique de gestion des sites contaminés fédéraux du SCT, y compris l'obligation pour les ministères « d'élaborer un plan de gestion ministériel des sites contaminés ».
- Le site doit être reconnu comme un site de la Classe 1 en vertu du Système national canadien (SNC) du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) (CCME, 1992)
- Le site doit avoir une estimation des coûts pluriannuels d'assainissement et de gestion du risque ou du suivi et de l'entretien de biens uniques supérieure ou égale à 1 million de dollars, mais inférieure à 15 millions de dollars par année (les projets hors de ces paramètres pourraient être considérés dans des cas exceptionnels).
- Le site doit être inclus dans le Plan de gestion des sites contaminés fédéraux actuels du ministère.
- Dans le cas de projets d'assainissement ou de gestion du risque, le site doit avoir complété la cinquième étape (Essais détaillés) du processus en dix étapes en vue du traitement d'un site contaminé, tel que décrit dans l'Approche fédérale en matière de sites contaminés (GTGLC, 2000; voir l'Annexe 1); ou, dans le cas des projets de suivi et d'entretien, la quatrième étape doit avoir été complétée (Classification au moyen du Système national de classification des sites contaminés du CCME).
- Dans le cadre de ce programme, on demande aux ministères de supporter 30 p. 100 du coût du projet pour les premiers 25 millions de dollars et 10 p. 100 du coût pour la partie du coût excédant 25 millions de dollars.

En 2003-2004, les sites contaminés fédéraux ont été classés par ordre de priorité en fonction de nombreux facteurs approuvés par le GTGLC, dont :

- Une note multiplicative du Système national de classification (SNC) (une version légèrement modifiée du SNC du CCME pour les sites contaminés);
- Une note de l'état de santé du SNC (fournie par Santé Canada, issue du SNC du CCME insistant sur les répercussions pour la santé humaine);
- Une note pour la gravité (fournie par le GTGLC et incluant des considérations particulières et des obligations juridiques).

Toutes ces caractéristiques sont converties en notes. Les notes du SNC et pour la santé étaient utilisées pour classer les sites et obtenir une liste des 50 sites qui présentent les risques les plus élevés. Les sites ont ensuite été classés en fonction de leur note cumulative, calculée selon une pondération égale de chacune des notes. L'objectif du processus de sélection des projets consistait à créer une liste des sites prioritaires présentant les risques les plus élevés et des projets prioritaires au sein des ministères. À partir de ce processus, 18 sites contaminés à risques élevés (provenant de quatre ministères fédéraux) ont été ciblés pour recevoir des fonds dans le cadre du PAASCF, lesquels sont tous des sites de la Classe 1 en vertu du SNC du CCME.

Établir la liste de priorité des propositions de projets du PAASCF pour 2004-2005 :

Élaboration du système de classification des sites

L'analyse du système de classification de projets appliqué au cours du processus de sélection de 2003-2004 a montré la nécessité d'élaborer un système de classification des sites davantage valable sur le plan scientifique et basé sur des méthodologies nationales uniformes en matière d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement. Ce nouveau système de classification a été mis en place par un sous-comité du GTGLC avec l'aide de consultants externes.

Au cours de la première année du programme, les sites seront priorisés en fonction de la nature, la gravité et l'urgence du risque qu'ils représentent pour la santé humaine, la sécurité et l'environnement. Il a été décidé que les projets de l'exercice 2004-2005 seraient classifiés selon une simple note consistant en une somme pondérée des facteurs du Niveau 1 (science) et du Niveau 2 (socio-économique). La pondération finale du Niveau 1 versus le Niveau 2 est 3:1.

Le Niveau 1 tient compte des facteurs scientifiques basés sur les risques, dont :

- une note du système de classification des sites du PAASCF (un système basé sur le Système national de classification (SNC) du CCME pour les sites contaminés, mais pour lequel un document d'orientation nouvellement élaboré en 2003-2004 est utilisé pour réduire la variabilité et améliorer la cohérence;
- une note pour la santé fournie par Santé Canada;
- une note pour les risques écologiques intégrés déterminée par Environnement Canada et le MPO.

Une somme pondérée est attribuée à chacune des trois notes de risques du Niveau 1. On attribue une note finale au Niveau 1 (risque) jusqu'à un maximum de 300 points à chaque site à l'étude pour l'obtention d'un financement. Puis, les sites subissent une classification comparative grâce à laquelle on identifie les 50 sites contaminés fédéraux qui présentent les risques les plus élevés pour l'exercice financier en question.

À la suite de la classification des risques du Niveau 1, une note pour le Niveau 2 sera attribuée aux 50 sites qui présentent les risques les plus élevés. La note du Niveau 2 est basée sur des facteurs non scientifiques, dont :

- Augmentation éventuelle du passif financier en raison de l'inaction;
- Progrès attendus en matière d'assainissement d'ici mars 2008;
- Considérations juridiques;
- Considérations particulières (impact sur les terres et modes de vie traditionnels).

La note du Niveau 2 (maximum de 100) sera ajoutée à la note du Niveau 1 de chacun des sites identifiés comme les plus à risque, pour une note maximale de 400. On établit par la suite une liste de priorité par un tri en fonction de la note totale. Les choix quant au financement sont élaborés pour les projets sur la liste des priorités, de haut en bas, et ce, jusqu'à la limite du financement disponible pour l'exercice financier en question.

Annexe 5 : Tableaux des dépenses

a : Dépenses de programme

Projets de sites contaminés fédéraux	Dépenses prévues du PAASCF	Dépenses réelles du PAASCF
<i>AINC (Programme du Nord)</i>	37 219 500	37 759 865
<i>AINC (SAAII)</i>	<u>3 552 500</u>	<u>1 192 300</u>
Total du MAINC	40 772 000	38 952 165
Défense nationale	23 742 500	24 377 238
Pêches et Océans Canada	1 759 629	1 591 033
Santé Canada	420 000	329 871
Environnement Canada	350 000	1 009 384
GRC	249 014	143 592
ACIA	49 733	45 616
Transports Canada	333 861	234 515
TPSGC	246 122	238 383
AAC	84 574	84 574
Parcs Canada	<u>92 567</u>	<u>61 215</u>
Total des dépenses du projet	68 100 000	67 067 586
Services du Secrétariat et du soutien des experts		
Secrétariat et soutien des experts d'Environnement Canada	2 922 000	2 356 486
Soutien des experts de Santé Canada	2 656 000	1 759 646
Soutien des experts du MPO	<u>1 322 000</u>	<u>677 910</u>
Total du Secrétariat et du soutien des experts	6 900 000	4 794 042
Total des dépenses du PAASCF	75 000 000	71 861 628
REMARQUE		
Les sommes totales ci-dessus incluent les montants suivants relativement aux coûts des locaux de TPSGC.		
Coûts des locaux de TPSGC		
Environnement Canada	110 916	110 916
Santé Canada	73 684	73 684
Pêches et Océans Canada	<u>72 800</u>	<u>72 800</u>
	257 400	257 400

b : Dépenses détaillées par projet

Projets des sites contaminés fédéraux	Fonds prévus du PAASCF		Ajustements ^a	Dépenses réelles du PAASCF		Ecart entre les dépenses du PAALFC Prévues - Réelles
	Fonds du PAASCF	Part du ministère		Fonds du PAASCF	Part du ministère	
AINC (Programme du Nord)						
Mine Giant (T.N.-O.)	6 965 000	2 985 000		5 787 844	2 480 505	1 177 156
Mine Faro (Yukon)	9 660 000	4 140 000		9 847 858	4 220 511	- 187 858
Mine Colomac (T.N.-O.)	10 500 000	4 500 000		10 500 000	6 034 508	
Mine Clinton Creek (Yukon)	934 500	400 500		604 265	258 971	330 235
Mine Mount Nansen (Yukon)	1 284 500	550 500		667 162	285 926	617 338
Île Résolution (Nunavut)	7 805 500	3 345 214		8 936 700	3 830 014	-1 131 200
Mine United Keno Hill (Yukon)				1 354 786	580 622	-1 354 786
Évaluations de SCF (2)	70 000	30 000		61 250	16 500	8 750
Sous-total d'AINC-PAN	37 219 500	15 951 214	2 219 700^b	37 759 865	17 707 557	1 679 335
AINC (SAAIL)						
Lac Goodfish (Alberta)	700 000	300 000		1 122 300	481 200	- 422 300
Attawapiskat (Ontario)	2 642 500	1 132 500				2 642 500
Évaluations de SCF (2)	210 000	90 000		70 000	30 000	140 000
Sous-total d'AINC-SAAIL	3 552 500	1 522 500	-2 219 700^b	1 192 300	511 200	140 500
Total d'AINC	40 772 000	17 473 714		38 952 165	18 218 757	1 819 835
Défense nationale						
FOX-M LRR (réseau DEW) (Nunavut)	3 650 000	1 564 286		3 389 000	2 250 000	261 000
Caserne Harvey (Alberta)	5 670 000	2 430 000		6 304 738	9 445 000	- 634 738
PIN-4 (réseau DEW) (Nunavut)	1 600 000	685 714		1 603 000	898 000	- 3 000
Suffield - polygone d'essais (Alberta)	210 000	90 000		64 000	28 000	146 000
Valcartier TCE (Québec)	628 000	269 143		449 000	192 000	179 000
Saglek (T.-N.-L.)	11 400 000	4 885 714		12 068 000	10 575 000	- 668 000
SFC Parc de stockage du secteur sud de St. John's (T.-N.-L.)	70 000	30 000		53 000	24 000	17 000
Évaluations de SCF (3)	514 500	220 500		446 500	430 000	68 000
Total de la Défense nationale	23 742 500	10 175 357	634 738^c	24 377 238	23 842 000	0

^a Les ajustements comprennent le transfert de fonds d'un ministère gardien/expert à un autre ministère gardien

^b 2 219 700 \$ transférés d'AINC-SAAIL à AINC-PAN

^c Les fonds transférés au ministère de la Défense nationale par le ministères des Pêches et Océans à titre de ministère expert (466 738 \$) et à titre de ministère gardien (168 000 \$).

Projets de sites contaminés fédéraux	Fonds prévus du PAASCF		Ajustements ^a	Dépenses réelles du PAASCF		Écart entre les dépenses du PAASCF Prévues – réelles
	Fonds du PAASCF	Part du ministère		Fonds du PAASCF	Part du ministère	
Pêches et Océans Canada						
Port pour petits bateaux de Belleville (ON)	210 000	90 000		41 415	19 000	168 585
Évaluations de SCF (209)	1 549 629	664 127		1 549 618	738 834	11
Total de Pêches et Océans Canada	1 759 629	754 127	- 168 000^d	1 591 033	757 834	596
Santé Canada						
Lac Weagamow (ON)	420 000	180 000	10 627	309 517	128 097	121 110
Évaluations de SCF (2)			20 354	20 354	0	0
Total de Santé Canada	420 000	180 000	30 981^e	329 871	128 097	121 110
Environnement Canada						
Centre environnemental du Pacifique (C.-B.)	350 000	150 000		1 009 384	918 250	3 313
Total d'Environnement Canada	350 000	150 000	662 697^f	1 009 384	918 250	3 313
Autres évaluations de SCF						
Gendarmerie royale du Canada (19)	249 014	106 720		143 592	61 551	105 422
Agence canadienne d'inspection des aliments (7)	49 733	21 314		45 616	19 031	4 117
Transports Canada (7)	333 861	143 083		234 515	120 507	99 346
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (12)	246 122	105 481		238 383	124 035	7 739
Agriculture et agroalimentaire Canada (20)	84 574	36 246		84 574	84 374	
Parcs Canada (6)	92 567	39 672		61 215	22 034	31 352
Total des autres évaluations de SCF	1 055 871	452 516		807 895	431 532	247 976
Total - Assainissement/Gestion du risque	35 356 000	15 152 571	1 140 062	35 350 054	28 788 561	1 146 008
Total – Suivi et entretien	29 344 000	12 576 000		28 761 915	13 861 043	582 085
Total – Projets d'assainissement, gestion du risque et suivi et entretien	64 700 000	27 728 571	1 140 062	64 111 969	42 649 604	1 728 093
Total - Évaluation	3 400 000	1 457 143	20 354	2 955 617	1 646 866	464 737
Total du programme	68 100 000	29 185 714	1 160 416	67 067 586	44 296 470	2 192 830

^a Les ajustements comprennent le transfert de fonds d'un ministère gardien/expert à un autre ministère gardien.

^d Fonds transférés au ministère de la Défense nationale (168 000 \$).

^e Fonds transférés de Santé Canada à titre de ministère expert à Santé Canada à titre de ministère gardien (30 981 \$).

^f Fonds transférés du ministère des Pêches et des Océans à titre de ministère expert (83 051 \$), de Santé Canada à titre de ministère expert (24 646 \$); et d'Environnement Canada à titre de ministère expère/Secrétariat (555 000 \$).